



232 Rue du Stade - 38890 MONTCARRA

Tél. 04 74 92 40 28

Adresse électronique : [contact@sepecc.fr](mailto:contact@sepecc.fr)

Site web : <https://www.syndicat-eaux-catelan.fr/>

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU POTABLE 2023

# SOMMAIRE

## PREAMBULE

p. 4

## I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

A. Le territoire desservi	p. 5
B. Le nombre d'habitants desservis	p. 6
C. Les ressources :	p. 7
1. Localisation des points de prélèvement et nature des ressources utilisées	p. 7
2. Structures de production et de distribution	p. 8
3. Les volumes produits	p. 15
D. Le nombre d'abonnements	p. 17
1. Le nombre d'abonnements - évolution par commune	p. 17
2. Le nombre d'abonnements - par commune et par réseau	p. 19
3. Branchements domestiques / non domestiques	p. 20
E. Les volumes distribués	p. 21
F. Le réseau	p. 25
1. La qualité de l'eau	p. 25
2. La surveillance du réseau	p. 25

## II. LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE

A. Les modalités de tarification	p. 26
1. Le type de tarification	p. 26
2. Les modalités de tarification	p. 26
3. Les catégories de tarifs	p. 26
4. Les modalités d'évolution et de révision	p. 26
5. les autres prestations	p. 27
B. La facture d'eau	p. 30
1. Les éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau	p. 30
2. la facture d'eau	p. 30
C. Les recettes du service	p. 32

### III. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

A. La qualité des eaux distribuées	p. 33
1. La surveillance de la qualité (Agence Régionale de Santé)	p. 33
2. Les données 2019-2020 de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (document de 4 pages)	p. 35
B. Connaissance et gestion patrimoniale	p. 39
C. Le rendement du réseau	p. 40
D. L'indice linéaire des volumes non comptés	p. 42
E. L'indice linéaire de pertes en réseau	p. 43
F. L'indice linéaire de consommation	p. 44
G. Le taux moyen de renouvellement des réseaux	p. 44

### IV. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

A. Les travaux d'investissements réalisés pendant l'exercice	p. 47
B. Les branchements en plomb	p. 48
C. L'endettement pluriannuel de 2023 à 2036	p. 49

### V. LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

A. Montant des actions de solidarité	p. 51
--------------------------------------	-------

## PRÉAMBULE

Par arrêté préfectoral du 19 décembre 2019, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Dolomieu-Montcarra et le Syndicat Intercommunal des Eaux du Lac de Moras ont fusionné pour créer, à compter du **31 décembre 2019**, le Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan, syndicat mixte fermé à la carte composée de 3 membres (3 EPCI) et desservant le territoire de 23 communes.

Le mode de gestion du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Dolomieu-Montcarra était la régie directe. Pour le SEPECC, les élus ont choisi de maintenir ce mode de gestion qui a prouvé son efficacité non seulement d'un point de vue purement gestionnaire et financier, mais aussi parce qu'il permet d'assurer notre mission de service public en privilégiant la proximité avec les abonnés.

Le SIEDM rédigeait depuis 1996 le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable, prévu par l'article 73 de la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Ce rapport est présenté au Comité Syndical, puis adressé à chaque Mairie, aux EPCI adhérents et en Sous-Préfecture, il est mis en ligne sur la page web du Syndicat.

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, applicable à partir des rapports concernant l'exercice 2008, a refondé les caractéristiques et les indicateurs à renseigner, tout en introduisant la notion « d'indicateurs de performances » et en précisant la manière de les présenter.

Ces indicateurs de performances se divisent en deux catégories : la première est obligatoire pour toutes les collectivités.

La seconde n'est obligatoire que pour les collectivités qui doivent soumettre ce rapport annuel à l'examen de la commission consultative des services publics locaux, selon l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Établissement Public de Coopération Intercommunale de + de 50.000 habitants ou Syndicat Mixte comportant une Commune de + de 10.000 habitants : notre Syndicat n'est donc pas concerné).

Afin de rédiger au mieux ce nouveau rapport annuel sur le service de l'eau, nous avons pris en compte la circulaire interministérielle n° 12/DE du 28 avril 2008, ainsi que les fiches descriptives figurant sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), de même que le décret n° 2012-97 du 27/01/2012, modifiant certains indicateurs à compter de l'exercice 2013 (cf descriptif édité par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, en collaboration avec l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement et l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France). Les précisions fournies par M. Joël GRAINDORGE, ancien D.G.S. de la Cté d'Agglomération du Pays Voironnais, dans son ouvrage « Le Rapport Annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement » ont également été consultées.

# I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

## A. Le territoire desservi

Le Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan (SEPECC) comprend 3 EPCI membres et dessert 23 communes en Eau Potable :

EPCI Membres	Périmètre géographique d'intervention du Syndicat	Partiel	Eau potable	Assainissement collectif	Assainissement non collectif (ANC)
Communauté de communes des Balcons du Dauphiné (CCBD)	Les Avenières Veyrins Thuellin	Partie Thuellin	x	x	x
	Montcarra		x	x	x
	Moras		x	x	x
	Saint Chef		x	x	x
	Saint Hilaire de Brens		x	x	x
	Saint Marcel Bel Accueil		x	x	x
	Saint Sorlin de Morestel		x	x	x
	Salagnon		x	x	x
	Sermérieu		x	x	x
	Soleymieu		x	x	x
	Trept		x	x	x
	Vasselin		x	x	x
	Vénérieu		x	x	x
	Vézeronce-Curtin		x	x	x
	Vignieu		x	x	x
Communauté de communes des Vals du Dauphiné (VDD)	Cessieu	Partie haute	x		
	La Chapelle de la Tour	Partie haute	x		
	Dolomieu		x	x	x
	Favergeres de la Tour		x	x	x
	Rochetoirin	Partie haute	x	x	x
	Saint Jean de Soudain	Partie haute	x		
	La Tour du Pin	Partie haute	x		
Communauté d'Agglomération Portes de l'Isère (CAPI)	Ruy-Montceau	Montceau	x		

- Hors communes desservies par une vente en gros à un autre syndicat ou CC comme le sont actuellement :
  - St Clair-de-la-Tour (Chatanay et Vion)
  - Veyssilieu
  - St Savin (Chanas)

## B. Nombre d'habitants desservi

Le tableau ci-dessous récapitule les populations légales totales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (source : Insee.fr).

Communes	Populations légales en vigueur au 01/01/2023*	Population estimée desservie
LES AVENIERES VEYRINS -THUELLIN**	7 938	527
CESSIEU**	3 243	668
LA CHAPELLE DE LA TOUR**	1 971	1 882
DOLOMIEU	3 292	3 292
FAVERGES DE LA TOUR	1 510	1 510
MONTCARRA	606	606
MORAS	541	541
ROCHETOIRIN**	1 131	1 035
RUY-MONTCEAU**	4 841	1 256
SAINT CHEF	3 824	3 824
SAINT HILAIRE DE BRENS	624	624
SAINT JEAN DE SOUDAIN**	1 701	932
SAINT MARCEL BEL ACCUEIL	1 476	1 476
SAINT SORLIN DE MORESTEL	626	626
SALAGNON	1 501	1 501
SERMERIEU	1 705	1 705
SOLEYMIEU	829	829
LA TOUR DU PIN**	8 353	928
TREPT	2 220	2 220
VASELIN	469	469
VENERIEU	985	985
VEZERONCE-CURTIN	2 206	2 206
VIGNIEU	986	986
<b>TOTAL</b>	<b>52 578</b>	<b>30 628</b>

\* Population totale

\*\*Pour Les Avenières Veyrins-Thuellin, Cessieu, La Chapelle de la Tour, Rochetoirin, Ruy-Montceau, St Jean de Soudain et La Tour du Pin, dont nous ne desservons en eau potable qu'une partie des habitants, nous avons établi un calcul approximatif des habitants desservis en fonction du ratio nb hab/nb abonnés domestiques calculé pour les communes totalement desservies (nombre d'abonnés X 2,19).



## C. Les Ressources

### 1. Localisation des points de prélèvement et nature des ressources utilisées

Le SEPECC possède actuellement 7 ressources en eau : 1 gravitaire et 6 ressources—dans la nappe phréatique. (il y a des ressources avec plusieurs puits. Sicard : 2 puits / Fuyssieux : 2 puits / Thuellin : 3 puits)

#### a) RESSOURCES GRAVITAIRES

- Source des Sablons (commune de SOLEYMIEU) qui dessert en totalité la commune de SOLEYMIEU. Déclaration d'Utilité Publique en cours d'instruction.  
*Pour rappel, la source de Morthelayze (communes de DOLOMIEU/ST SORLIN DE MORESTEL) a été officiellement abandonnée en mars 2021.*

#### b) PUIITS OU FORAGES

- Fuyssieux (commune de MONTCARRA)
- Fontaine Laurent (commune de DOLOMIEU)
- Girandan (commune de LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN)
- Pont Sicard (commune de SALAGNON)
- Les Léchères (commune de SERMERIEU)
- Grand Marais (commune de VENERIEU)

#### c) PRODUCTION AUTORISEE

Actuellement en période d'étiage, le Syndicat dispose d'une capacité de production maximale autorisée de :

Puits ou forages	Communes	Capacité de prod maximale autorisée (m <sup>3</sup> /jour)	Observations
Fuyssieux :	Montcarra	3 700	
Fontaine Laurent :	Dolomieu	650	
Pont Sicard :	Salagnon	6 000	Etude en cours afin de doubler la capacité de production maximale autorisée, une première étude a montré qu'une exploitation à 24 000 m <sup>3</sup> /jour était envisageable.
Sablons :	Soleymieu	1 300	
Girandan :	Les Avenières Veyrins Thuellin	3 300	
Les Léchères :	Sermérieu	1 200	
Grand Marais :	Vénérieu	1 440	La dernière étude montre que le potentiel de la nappe serait de 9 600 m <sup>3</sup> /j
<b>TOTAL . . . . .</b>		<b>17 590</b>	

Les zones de captage de Fuyssieux, Fontaine Laurent, Girandan, et les Léchères ont fait l'objet d'un arrêté d'utilité publique en date du 14 octobre 1996.

La zone de captage de Pont Sicard a fait l'objet d'un arrêté d'utilité publique en date du 21 novembre 1984. Elle fait actuellement l'objet d'une procédure de révision des périmètres de protection, pour augmenter la capacité de production à 24.000 m3/jour (actuellement nous avons une autorisation de 6.000 m3/jour)

La zone de captage des Sablons (SOLEYMIEU) et la zone de captage de Grand Marais (commune de VENERIEU) font l'objet actuellement d'une procédure de mise en conformité des périmètres de protection.

## 2. Structures de production et de distribution

### a) STRUCTURE DE DISTRIBUTION

Le réseau est divisé en 17 unités de distribution (services), comprenant 24 réservoirs :

- Le Bas Service EST (B S E)
- Le réseau de VASSELIN
- Le Bas Service OUEST (B S O)
- Le Moyen Service EST (M S E)
- Le Moyen Service OUEST (M S O)
- Le Haut Service (H S)
- Le Service de SERMERIEU (S SE)
- Le Service de SALAGNON (S SA)
- Le Haut Service de SAINT-CHEF (H S S-C)
- Le Service supprimé de CESSIEU (S S C)
- Le Bas Service de TREPT
- Le Haut Service de TREPT
- Le réseau supprimé de TREPT (secteur de la Goula)
- Le réseau de SOLEYMIEU
- Le réseau de ST HILAIRE DE BRENS/VENERIEU
- Le réseau de ST MARCEL BEL ACCUEIL
- Le réseau de MORAS

CAPACITÉS RESERVOIRS				SERVIC																	Total général	
COMMUNES	RESERVOIRS	CAPACITÉ (m3)	COTE DEPART NGF	COTE TROP PLEIN NGF	B S E	B S O	B S TREPT	B S E- BSO	H S	H S S-C	H S TREPT	M S E	M S O	Moras	M S E- M S O	S S A	S S E	S H B/V	S M B A	S O L E Y M I E U		Vasselins
CESSIEU	Champ Robert	200	507,90	511,48					200													200
DOLOMIEU	Lancelot	1200	480,00	485,18								1200										1200
MONTCEAU	Dôme	400	509,13	511,72					400													400
MORAS	Frétignier	100	421,11	424,61										100								100
ROCHETOIRIN	Rochetoirin	100	452,00	455,45								100										100
SALAGNON	Salagnon	200	302,50	305,55												200						200
SERMERIEU	Otouse	2500	379,90	315,10												2500						2500
	Sapin Vert	600	361,20	365,01				600														600
	Sermérieu	300	378,00	382,28													300					300
SOLEYMIEU	Chapaize	500	350,27	352,70																500		500
ST CHEF	Grand Champ	400	423,70	426,54									400									400
	Lissaud	200	385,39	388,08						200												200
	Marchil	200	353,20	356,26										200								200
ST HILAIRE-DE-BRENS	Le Plaisant	300	351,60	354,00														300				300
ST JEAN-DE-SOUDAIN	Salérieu	1500	485,21	490,21								1500										1500
ST MARCEL-BEL-ACCUEIL	Le Pan Perdu	200	330,50	334,00																200		200
	Loras	60	364,50	367,00															60			60
TREPT	Péron	600	307,79	309,87				600														600
TRPT	communaux	400	341,00	345,15							400											400
VASSELIN	Monteloup	200	336,74	339,07																	200	200
VENERIEU	La Rivoire	200	356,50	360,00														200				200
VEZERONCE-CURTIN	Suppey	600	301,59	304,29	600																	600
VIGNIEU	Combe	300	321,00	325,07				300														300
	Masson	50	429,00	431,00											50							50
Total général					600	300	600	600	600	200	400	2800	600	100	50	2700	300	500	260	500	200	11310

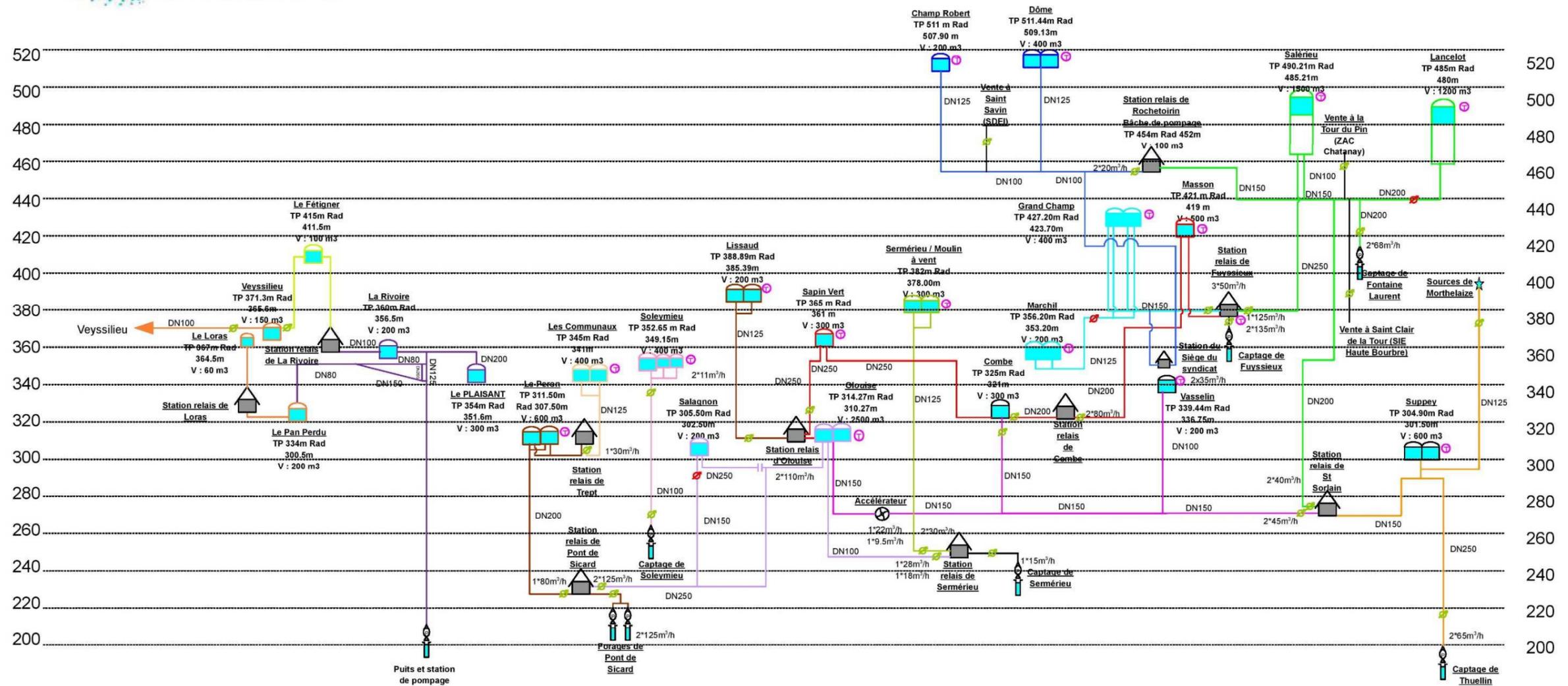
\* NGF : Nivellement Général de France

ROCHETOIRIN N'EST PAS UN RESERVOIR – EST UNE STATION RELAIS

b) **SCHÉMA DU RESEAU** (à noter le réservoir de Veysillieu ne fait pas partie du réseau du SEPECC)



**Plan synoptique du Syndicat de la Plaine et des Collines du Catalan**



**Légende :**

	Haut service Montceau		Suivi du marnage
	Haut service Saint Chef		Compteur
	Moyen service Ouest		Compteur divisionnaire
	Moyen service Est		
	Bas service Ouest		
	Bas service Est		
	Service Salagnon		
	Service Sermérieu		
	Service Soleymieu		
	Haut service Trept		
	Bas service Trept		
	Interconnexion Sicard/Fuysieux		
	Réseau moyen service		
	Réseau bas service		
	Réseau haut service		



## **- Bas Service EST**

Ce service alimente essentiellement :

- le lieu dit « Curtin » sur VEZERONCE-CURTIN,
- SAINT SORLIN DE MORESTEL,
- et THUPELLIN pour partie (2/3 des habitants).

Les ressources en eau proviennent des puits de « Girandan » à THUPELLIN.

Le stockage est assuré par un réservoir de 600 m<sup>3</sup> implanté au lieu-dit « Suppey » à VEZERONCE-CURTIN.

## **- Réseau de VASSELIN**

Ce service alimente la commune de VASSELIN. L'eau pompée à THUPELLIN transite par le réservoir du Suppey (VEZERONCE CURTIN) et la Station relais de SAINT SORLIN DE MORESTEL pour aboutir dans un réservoir de 200 m<sup>3</sup> implanté au lieu-dit « Monteloup » (VASSELIN).

## **- Bas Service OUEST**

Ce service dessert :

- VIGNIEU,
- VEZERONCE-CURTIN
- et pour partie SAINT-CHEF (1/3).

Depuis fin 2010, ce service est alimenté par le puits de Pont Sicard à SALAGNON.

Le stockage est assuré par 3 réservoirs implantés aux lieux-dits :

- Les Combes à VIGNIEU (300 m<sup>3</sup>),
- Le Sapin Vert à SERMERIEU (600 m<sup>3</sup>)
- et Olouise à SERMERIEU (2500 m<sup>3</sup>).

En cas de problème avec la ressource de Pont Sicard. Ce service peut également être alimenté par les puits de Girandan situés à THUPELLIN

De plus, une interconnexion est possible pour alimenter les services de SERMERIEU, SALAGNON et des parties hautes de SAINT CHEF.

## **- Moyen Service EST**

Il dessert :

- DOLOMIEU,
- FAVERGES DE LA TOUR,
- LA CHAPELLE DE LA TOUR,
- LA TOUR DU PIN (Quartier de CHATANAY),
- ST JEAN DE SOUDAIN (Salérieu, Le Bressan), pour partie (1/3)
- SAINT SORLIN DE MORESTEL (La Frette),
- et la partie haute de THUPELLIN (Champ Rubin),

ainsi que des écarts sur les communes de :

- VEZERONCE-CURTIN (Vingt Un),
- ST-CHEF,
- VIGNIEU (La Rivoire),
- VASSELIN,



- MONTCARRA (Bordenoud)
- et les 2/3 de ROCHETOIRIN.

Il assure également la fourniture en gros à la Communauté de Communes des Vals Du Dauphiné pour les parties hautes de la TOUR DU PIN (ZAC de Chatanay).

L'eau vient des puits de Fuyssieux à MONTCARRA, Fontaine Laurent à DOLOMIEU et Girandan à THUPELLIN.

Une station relais implantée au lieu-dit « à Terne » à ROCHETOIRIN alimente le Haut Service.

Le stockage est assuré par deux réservoirs sur tour implantés au lieu-dit Salérieu à ST JEAN DE SOUDAIN (1 500 m<sup>3</sup>) et au lieu-dit Lancelot à DOLOMIEU (1 200 m<sup>3</sup>).

Depuis juin 2011, une ressource complémentaire en provenance du puits de Pont Sicard (commune de SALAGNON) se rajoute aux autres ressources en cas de manque ou pollution d'eau. L'eau transite par les réservoirs d'Olouise (2500 m<sup>3</sup>), du Sapin Vert (600 m<sup>3</sup>), de Combe (300 m<sup>3</sup>) et du Masson (50 m<sup>3</sup>) avant d'arriver à la bache de pompage du captage de Fuyssieux.

### - Moyen Service OUEST

Ce service dessert :

- ST CHEF (2/3 des habitants)
- MONTCARRA (2/3 des habitants).

L'eau vient du puits de Fuyssieux à MONTCARRA qui alimente par l'intermédiaire d'une conduite de refoulement/distribution de 150 mm de diamètre le réservoir de Grand Champ à ST CHEF (400 m<sup>3</sup>).

La partie agglomérée de ST CHEF et le quartier des Mômes sont desservis par le Réservoir du « Marchil » (200 m<sup>3</sup>). Ce réservoir est alimenté en « brise charge » par celui de Grand Champ.

Depuis juin 2011, ce service peut être alimenté en secours ou complément à partir du puits de Pont Sicard à SALAGNON.

Depuis 2019, le Moyen Service Ouest alimente également le Haut Service dit « de Montceau » via une station de pompage située au siège du Syndicat.

### - Haut Service

Ce Haut Service, dit « de MONTCEAU », dessert :

- MONTCEAU,
- CESSIEU (pour la partie Bois de CESSIEU)
- une partie de ROCHETOIRIN (1/3 des habitants).

Il est alimenté en eau par la station-relais de ROCHETOIRIN qui prend l'eau sur le Moyen Service EST et sur le Moyen Service OUEST pour alimenter le réservoir du Dôme à MONTCEAU (400 m<sup>3</sup>) et celui de Champ Robert à CESSIEU (200 m<sup>3</sup>).

### - Service supprimé de CESSIEU

Un surpresseur (Bois de Cessieu) permet la réalimentation de secteurs hauts de Champ Robert à CESSIEU.

### - Service de SERMERIEU

Il comporte une station de pompage à partir du puits des Léchères et un réservoir de 300 m<sup>3</sup> au lieu-dit Moulin à Vent à SERMERIEU.

### - Service de SALAGNON

Il dessert :

- SALAGNON en totalité
- des écarts de SERMERIEU (Olouise, Les Sables)
- et de ST CHEF (Chamont, Pierre Magnière).

L'eau provenant de Pont Sicard est stockée par un réservoir de 200 m<sup>3</sup> implanté au-dessus du village de SALAGNON et par le réservoir d'Olouise de 2500 m<sup>3</sup> mis en service fin 2016.

### - Haut Service de ST CHEF

Alimenté à partir du Service de SALAGNON par une station-relais implantée au lieu-dit Olouise à SERMERIEU, il dessert :

- les Monts de ST CHEF,
- SALAGNON,
- SERMERIEU
- VIGNIEU.

Le réservoir de stockage est situé au lieu-dit Lissaud à ST CHEF (200 m<sup>3</sup>).

### - Bas Service de TREPT

Alimenté par le puits de Pont Sicard à SALAGNON et le réservoir de Péron à TREPT (600 m<sup>3</sup>).

Il dessert :

- le Bourg,
- les secteurs SUD (lieux-dits Clos, Berthon, Pré de Bourg, Var Montbrun)
- les secteurs EST (lieux-dits Serrières, la Plaine et Miéry).

### - Haut Service de TREPT

Alimenté à partir du Bas Service de TREPT par une station-relais au réservoir de Péron qui refoule vers le réservoir des Communaux à TREPT (400 m<sup>3</sup>).

Le Haut Service dessert le réseau NORD vers Petit Cozance, Cozance, la Goula, et l'antenne des Roches pour alimenter l'usine de fabrication des produits béton.

### - Réseau supprimé de TREPT

Un surpresseur sur le Haut Service de TREPT, installé en 1983 à La Goula, permet d'alimenter les habitations du quartier situées au-dessus de la cote 300 m.

### - Réseau de SOLEYMIEU

Alimenté par le captage des Sablons à SOLEYMIEU et le réservoir de 500 m<sup>3</sup> (1 cuve de 300 m<sup>3</sup> + 2 cuves de 100 m<sup>3</sup>) implanté au lieu-dit Chapaize.

Il dessert :

- le village
- les secteurs de Montagnieu, Couvaloup, Sablonnières, Montgaudet et la Roche.

Depuis 2022, le réservoir de Soleymieu est également alimenté par les puits de Pont Sicard via la nouvelle station de pompage des 3 lacs.

### - Réseau moyen service de ST HILAIRE DE BRENS

Le captage du Grand Marais à VENERIEU alimente le réservoir du Plaisant (300 m<sup>3</sup>) qui dessert la commune de SAINT HILAIRE DE BRENS.

### - Réseau bas service de ST MARCEL BEL ACCUEIL

Le captage du Grand Marais à VENERIEU alimente le réservoir de Pan Perdu (200 m<sup>3</sup>) qui dessert le bourg de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL.

### - Réseau supprimé du Robert commune de ST MARCEL-BEL-ACCUEIL

Un surpresseur sur le réseau bas service permet la réalimentation du secteur « le Robert » à SAINT MARCEL BEL ACCUEIL.

### - Réseau de Loras commune de ST MARCEL-BEL-ACCUEIL

Le captage du Grand Marais à VENERIEU par l'intermédiaire de la station de reprise de Loras, alimente le réservoir de Loras (60 m<sup>3</sup>) qui dessert le lieu-dit Loras sur la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL.

### - Réseau haut service de MORAS

Le captage du Grand Marais à VENERIEU, par l'intermédiaire de la station relais de la Rivoire, alimente :

- le réservoir de Frétignier (100 m<sup>3</sup>) qui dessert la commune de MORAS,
- le lieu-dit la Rivoire, sur la commune de VENERIEU
- et le lieu-dit Rochevieille sur la commune de VENERIEU.

## - Réseau moyen service de VENERIEU

Le captage du Grand Marais à VENERIEU alimente le réservoir de la Rivoire (200 m<sup>3</sup>) qui dessert :

- le bourg de VENERIEU,
- le lieu-dit de Messenas sur la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL.

### 3. Les volumes produits

#### RESEAU DU TERRITOIRE DU SIEDM

La production d'eau annuelle pour le territoire du SIEDM, entre le 1er MAI 2022 et le 30 AVRIL 2023 s'est élevée à **2 252 233 m<sup>3</sup>**, qui se décomposent de la manière suivante :

ANNEE 2023	FUYSSEUX m <sup>3</sup>	FONTAINE LAURENT m <sup>3</sup>	THUELLIN m <sup>3</sup>	SERMERIEU		SOLEYMIEU m <sup>3</sup>	PONT SICARD m <sup>3</sup>	TOTAUX m <sup>3</sup>
				SERVICE SERMERIEU m <sup>3</sup>	SERVICE SALAGNON m <sup>3</sup>			
MAI	37 593	21 074	43 881	4 298	0	9 448	77 245	<b>193 539</b>
JUIN	34 962	18 932	40 655	3 870	0	7 357	119 892	<b>225 668</b>
JUILLET	37 512	17 636	43 620	3 870	0	8 106	98 843	<b>209 587</b>
AOÛT	36 104	18 891	46 129	4 174	0	9 202	103 015	<b>217 515</b>
SEPTEMBRE	25 999	13 534	31 354	3 118	0	4 910	72 325	<b>151 240</b>
OCTOBRE	32 588	14 224	39 778	3 385	0	3 902	87 302	<b>181 179</b>
NOVEMBRE	31 373	13 413	37 657	3 005	0	3 438	83 572	<b>172 458</b>
DÉCEMBRE	35 144	12 377	41 567	3 067	0	3 549	81 042	<b>176 746</b>
JANVIER	41 938	15 772	49 134	4 440	0	3 630	98 607	<b>213 521</b>
FÉVRIER	33 365	12 857	41 970	3 331	0		92 815	<b>184 338</b>
MARS	28 559	12 781	36 504	3 101	0		82 713	<b>163 658</b>
AVRIL	29 183	12 121	35 838	3 085	0		82 557	<b>162 784</b>
<b>TOTAUX 2023</b>	<b>404 320</b>	<b>183 612</b>	<b>488 087</b>	<b>42 744</b>	<b>0</b>	<b>53 542</b>	<b>1 079 928</b>	<b>2 252 233</b>
<b>TOTAUX 2022</b>	<b>335 751</b>	<b>223 653</b>	<b>412 605</b>	<b>40 615</b>	<b>0</b>	<b>66 690</b>	<b>995 176</b>	<b>2 074 490</b>
VARIATION 2023 / 2022	+20,42%	-17,90%	+18,29%	+5,24%		-19,72%	+8,52%	+8,57%

La comparaison avec la production d'eau pour la même période en 2021-2022 (2 074 490 m<sup>3</sup>), sur ce territoire, fait apparaître une hausse de + **8.57 %**

Pour une hausse de la population desservie de + **0.22 %** (30 560 en 2022 ; 30 628 en 2023)



## RESEAU DU TERRITOIRE DU SIE DU LAC DE MORAS

La production d'eau annuelle pour le territoire du SIE du Lac de Moras, entre le 1er MAI 2022 et le 30 AVRIL 2023, s'est élevée à **255 675 M3**, qui se décomposent de la manière suivante :

	VENERIEU		TOTAUX
	Puits du Grand Marais		
	Pompe 1	Pompe 2	
	385321	385322	
MAI	6 969	22 875	29 844
JUIN	5 572	18 735	24 307
JUILLET	6 267	21 047	27 314
AOÛT	5 677	18 461	24 138
SEPTEMBRE	3 484	12 509	15 993
OCTOBRE	3 911	13 513	17 424
NOVEMBRE	4 371	14 394	18 765
DÉCEMBRE	5 471	18 484	23 955
JANVIER	4 950	16 695	21 645
FÉVRIER	7 063	11 230	18 293
MARS	3 666	12 829	16 495
AVRIL	3 928	13 574	17 502
<b>TOTAUX 2023</b>	<b>61 329</b>	<b>194 346</b>	<b>255 675</b>
TOTAUX 2022	76 570	245 732	322 302
VARIATION 2022/2023 EN %	-19,90%	-20,91%	-20,67%

La diminution importante des prélèvements sur ce secteur est essentiellement dû à la baisse importante des ventes en gros à la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné pour l'alimentation de Veyssilieu.

#### 4. La surveillance de la ressource du point de vue quantitatif

Notre collectivité dispose d'un système de télésurveillance et télégestion, reliant tous les ouvrages au siège du Syndicat. Ils sont donc pilotés 24h/24 par un superviseur installé au siège du syndicat. Ce système permet d'optimiser notre gestion en suivant quotidiennement le niveau des nappes phréatiques, les courbes de remplissage des réservoirs, les débits des pompes, ...

Il permet également de déceler en temps réel les anomalies de fonctionnement pouvant se produire sur le réseau : panne d'une pompe, défaut de remplissage d'un réservoir, dysfonctionnement du dispositif de traitement de l'eau, signalement d'intrusion dans une station de pompage ou un réservoir, ...et donc d'y remédier dans les meilleurs délais.

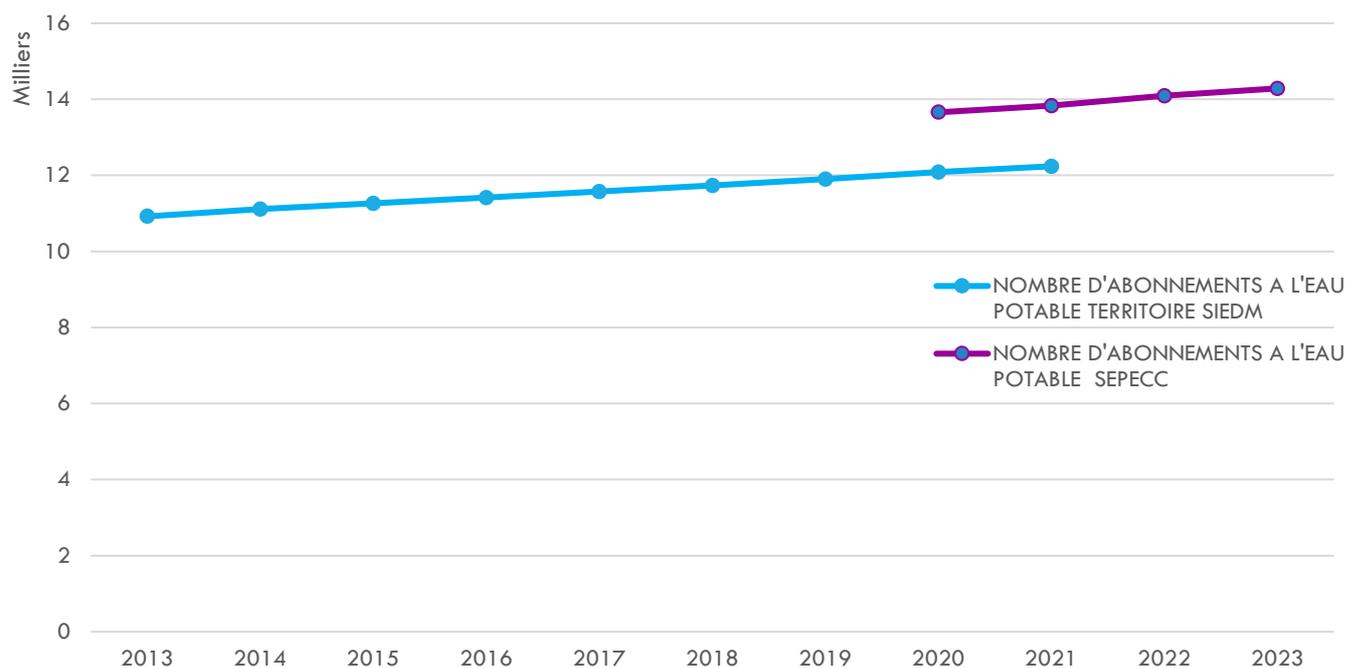
Toute anomalie de fonctionnement est signalée en temps réel à l'équipe d'astreinte afin de garantir la continuité de service.

**NOMBRE D'ABONNEMENTS****1. Nombre d'abonnements - évolution par commune**

COMMUNES	NOMBRE D'ABONNEMENTS				
	2022	2023			
	TOTAL	DOMESTIQUE		PARC	TOTAL
ASST collectif		A.N.C.			
LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN (Thuellin)	241	167	74	2	243
CESSIEU	311	0	305	6	311
LA CHAPELLE DE LA TOUR	875	330	530	24	884
DOLOMIEU	1 481	769	711	20	1 500
FAVERGES DE LA TOUR	682	312	365	11	688
MONTCARRA	280	215	52	8	275
ROCHETOIRIN	492	315	158	22	495
RUY-MONTCEAU (Montceau)	590	95	479	17	591
SAINT-CHEF	1 680	786	912	36	1 734
SAINT JEAN DE SOUDAIN	422	292	134	14	440
SAINT SORLIN DE MORESTEL	300	115	178	7	300
SALAGNON	638	401	240	5	646
SERMERIEU	818	414	409	12	835
SOLEYMIEU	447	386	63	10	459
LA TOUR DU PIN	433	357	67	13	437
TREPT	1 032	904	125	20	1 049
VASSELIN	225	150	75	3	228
VEZERONCE-CURTIN	1 037	736	304	12	1 052
VIGNIEU	479	292	179	16	487
MORAS	247	130	107	10	247
ST MARCEL BEL ACCUEIL	702	270	419	16	705
ST HILAIRE DE BRENS	281	247	34	2	283
VENERIEU	397	242	150	5	397
<b>TOTAUX</b>	<b>14 090</b>	<b>7 925</b>	<b>6 070</b>	<b>291</b>	<b>14 286</b>

Soit une augmentation du nombre d'abonnés de +1.39 %.

## NOMBRE D'ABONNEMENTS A L'EAU POTABLE



## HISTORIQUE - EVOLUTION du NOMBRE D'ABONNÉS

	Année	Nombre d'abonnés en Eau	Evolution
SIEDM	2013	10 925	
	2014	11 114	1,73%
	2015	11 262	1,33%
	2016	11 414	1,35%
	2017	11 570	1,37%
	2018	11 737	1,44%
	2019	11 902	1,41%
	2020	12 086	1,55%
SEPECC	2020	13 661	
	2021	13 836	1,28%
	2022	14 090	1,84%
	2023	14 286	1,39%

## 2. Nombre d'abonnements en 2023 - par commune et par réseau

COMMUNES	B.S. EST	B.S. OUEST (en partie) ET VASSELIN	M.S. EST	M.S. OUEST	H.S.	SERVICE SERMERIEU	B.S. OUEST (en partie) ET SERVICE SALAGNON	H. SERVICE ST CHEF	SURPR. CESSIEU	SOLEYMIEU	TREPT			MORAS	ST MARCEL BEL ACCUEIL	ST HILAIRE/ VENERIEU	NOMBRE TOTAL ABONNEM.
											Communa ux	Péron	Surpr. Goula				
LES AVENIERES V-T	160		83														243
CESSIEU					216				95								311
LA CHAPELLE DE LA TOUR			884														884
DOLOMIEU	1		1 499														1 500
FAVERGES DE LA TOUR			688														688
MONTCARRA			14	228	33												275
ROCHETOIRIN			332		163												495
RUY-MONTCEAU					587				4								591
SAINT-CHEF		26	19	1 023			556	110									1 734
ST JEAN DE SOUDAIN			440														440
ST SORLIN DE MORESTEL	134	7	144				15										300
SALAGNON							586	60									646
SERMERIEU		17					597	192	29								835
SOLEYMIEU							1			458							459
LA TOUR DU PIN			437														437
TREPT											336	698	15				1 049
VASSELIN	1	193	34														228
VEZERONCE-CURTIN	82		9				961										1 052
VIGNIEU		7	112				364	4									487
MORAS													247				247
ST HILAIRE DE BRENS																283	283
ST MARCEL BEL ACCUEIL														705			705
VENERIEU																397	397
<b>TOTAL</b>	<b>378</b>	<b>250</b>	<b>4 695</b>	<b>1 251</b>	<b>999</b>	<b>598</b>	<b>2 674</b>	<b>203</b>	<b>99</b>	<b>458</b>	<b>336</b>	<b>698</b>	<b>15</b>	<b>247</b>	<b>705</b>	<b>680</b>	<b>14 286</b>

3. **Branchements domestiques / Non Domestiques** (Voir précisions page 20 sur les deux types d'abonnement)

Évolution 2023/2022 :

**A.E.P. : NOMBRE D'ABONNEMENTS & m<sup>3</sup> FACTURÉS EN EAU POUR 2023 PAR TYPE D'ABONNEMENT ET PAR RESEAU**

Réseaux	Nb abonnés & volumes facturés	B.S. EST	B.S. OUEST (en partie) ET VASSELIN	M.S. EST	M.S. OUEST	H. S.	SERVICE Sermerieu	B.S. OUEST (en partie) ET SALAGNON	H. SERV. ST CHEF	SURPR. CESSIEU	SOLEYMIEU	TREPT			SOUS-TOTAL SIEDM	MORAS	ST HILAIRE DE BRENS/VENERIEU	ST MARCEL BEL ACCUEIL	TOTAL ABONNEM. & m <sup>3</sup>
												Communaux	Péron	S. Goula					
<b>DOMESTIQUE</b>	ASST. COLLECTIF	253	163	2 343	774	226	325	1 660	3	0	385	256	640	8	7 036	130	489	270	7 925
	m <sup>3</sup>	22 907	12 281	217 905	75 824	20 206	23 829	162 264	317	0	33 123	22 016	56 285	547	647 504	11 362	47 901	23 624	730 391
	Avec A.N.C.	121	82	2 237	453	747	264	987	187	94	63	73	48	4	5 360	107	184	419	6 070
	m <sup>3</sup>	11 810	8 488	343 114	52 126	83 276	27 267	101 882	18 984	10 846	8 682	30 644	3 791	878	701 788	29 966	21 588	46 300	799 642
SOUS-TOTAL	Nb	374	245	4 580	1 227	973	589	2 647	190	94	448	329	688	12	12 396	237	673	689	13 995
	m <sup>3</sup>	34 717	20 769	561 019	127 950	103 482	51 096	264 146	19 301	10 846	41 805	52 660	60 076	1 425	1 349 292	41 328	69 489	69 924	1 530 033
<b>PARC</b>		4	5	115	24	26	9	27	13	5	10	7	10	3	258	10	7	16	291
	m <sup>3</sup>	4 474	382	24 007	532	1 076	3 417	1 606	164	494	1 419	4 106	712	3 403	45 792	1 712	4 076	5 918	57 498
<b>TOTAL</b>		378	250	4 695	1 251	999	598	2 674	203	99	458	336	698	15	12 654	247	680	705	14 286
	m <sup>3</sup>	39 191	21 151	585 026	128 482	104 558	54 513	265 752	19 465	11 340	43 224	56 766	60 788	4 828	1 395 084	43 040	73 565	75 842	1 587 531

- Abonnements : + 1.39 %
- Volumes facturés : + 3.60 %

## E. Les volumes distribués

### 1) Volumes en m<sup>3</sup> facturés en 2023 en eau aux abonnés par commune et par type d'abonnement :

COMMUNES	DOMESTIQUE		PARC	TOTAL
	ASST collectif	A.N.C.		
LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN	13 326	9 520	56	<b>22 902</b>
CESSIEU	0	35 355	561	<b>35 916</b>
LA CHAPELLE DE LA TOUR	29 033	54 536	3 000	<b>86 569</b>
DOLOMIEU	66 799	73 063	5 249	<b>145 111</b>
FAVERGES DE LA TOUR	32 111	72 698	2 331	<b>107 140</b>
MONTCARRA	18 322	6 022	367	<b>24 711</b>
ROCHETOIRIN	28 345	14 906	4 443	<b>47 694</b>
RUY-MONTCEAU*	8 214	52 939	690	<b>61 843</b>
SAINT CHEF	77 357	100 523	478	<b>178 358</b>
ST JEAN DE SOUDAIN	26 489	14 322	6 080	<b>46 891</b>
ST SORLIN DE MORESTEL	7 303	16 907	4 921	<b>29 131</b>
SALAGNON	37 753	27 095	50	<b>64 898</b>
SERMERIEU	31 950	41 692	3 600	<b>77 242</b>
SOLEYMIEU	33 203	8 682	1 419	<b>43 304</b>
LA TOUR DU PIN	37 079	83 070	1 215	<b>121 364</b>
TREPT	78 848	35 313	8 221	<b>122 382</b>
VASSELIN	11 383	7 732	140	<b>19 255</b>
VEZERONCE-CURTIN	74 064	25 886	1 081	<b>101 031</b>
VIGNIEU	35 925	21 527	1 890	<b>59 342</b>
<b>SOUS-TOTAL SIEDM</b>	<b>647 504</b>	<b>701 788</b>	<b>45 792</b>	<b>1 395 084</b>
MORAS	11 362	29 966	1 712	<b>43 040</b>
ST MARCEL BEL ACCUEIL	23 624	46 300	5 918	<b>75 842</b>
ST HILAIRE DE BRENS	25 641	4 542	172	<b>30 355</b>
VENERIEU	22 260	17 046	3 904	<b>43 210</b>
<b>SOUS-TOTAL SIE LAC DE MORAS</b>	<b>82 887</b>	<b>97 854</b>	<b>11 706</b>	<b>192 447</b>
<b>TOTAL</b>	<b>730 391</b>	<b>799 642</b>	<b>57 498</b>	<b>1 587 531</b>

Nous conservons les 2 réseaux de distribution que sont les secteurs SIEDM et Moras car ceux-ci ne sont pas interconnectés. Le SISPEA indique que le calcul de l'indice de rendement (P 104.3) doit être fait à l'échelle du périmètre caractérisé par la même mission de distribution d'eau. L'indicateur doit être calculé au niveau de ce périmètre ou à un niveau supérieur en consolidant les données.

### 2) DONT les Volumes facturés suivants :

Ventes en gros à la Communauté de Communes :

- Les Vals du Dauphiné (Chatanay) : .....	74 883 m <sup>3</sup>
- Vente à la SEMIDAO (« Chanas » à St SAVIN) : .....	1 046 m <sup>3</sup>
- Vente à la CC Les Vals du Dauphiné pour des abonnés de St Clair de la Tour / Chatanay : .....	432 m <sup>3</sup>
- Vente au Syndicat des Eaux des Abrets pour les abonnés du secteur du Vion à St Clair de la Tour : .....	36 441 m <sup>3</sup>
<b><u>Vente en gros secteur SIEDM</u></b>	<b>112 802 m<sup>3</sup></b>

-Vente à la CC des Balcons du Dauphiné  
 pour la commune de Veyssilieu.....

18 153 m<sup>3</sup>

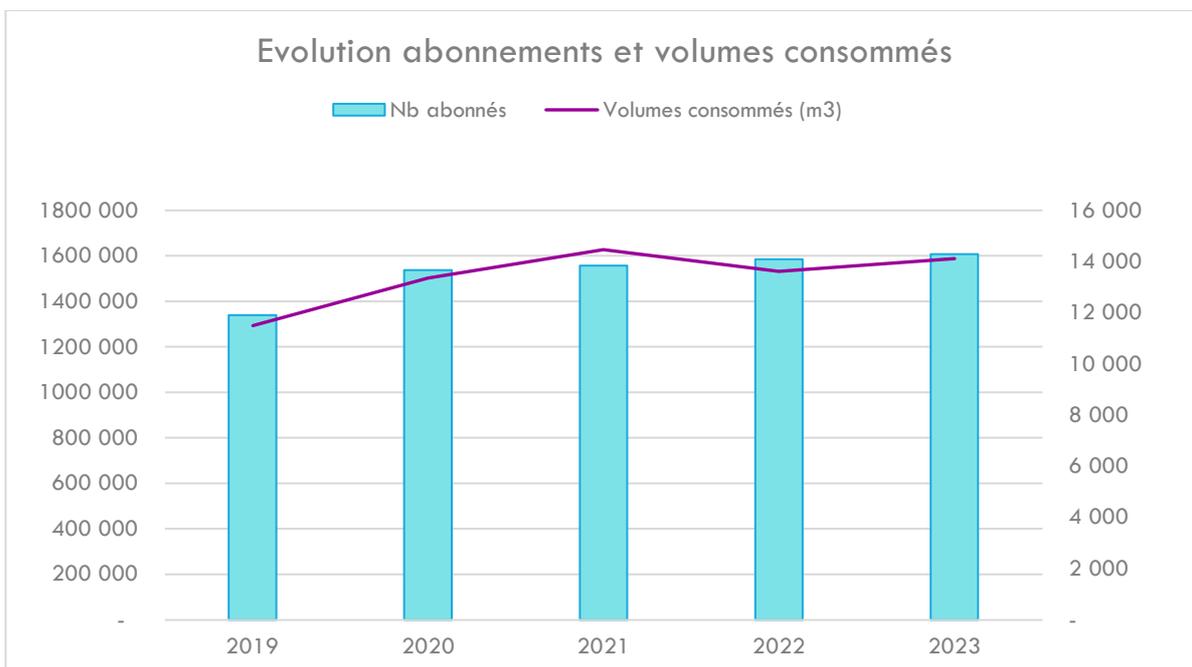
**Vente en gros secteur SIE Lac de Moras 18 153 m<sup>3</sup>**

✓ CONSOLIDATION :

**Vente en gros TOTALE 130 955 m<sup>3</sup>**

### 3) Evolution des volumes facturés

Les volumes facturés sont en hausse de + 3.6% par rapport à la période précédente, 2021-2022.



### 4) Estimations des volumes non facturés :

Secteur SIEDM

- fuites constatées (réductions faites aux abonnés) :.....19 124 m<sup>3</sup>
- Anomalie de relève ..... 97 412 m<sup>3</sup>
- Manœuvres poteaux incendie → 70 m<sup>3</sup> X 12 mois X 19 communes :.....15 960 m<sup>3</sup>
- Vidange et nettoyage des réservoirs (= vol. total des réservoirs) : .....10 450 m<sup>3</sup>
- Passages aux trop-pleins dus à la défaillance d'automatismes :..... 2 000 m<sup>3</sup>

**Volumes non facturés secteur SIEDM 144 946 m<sup>3</sup>\***

\*une fuite de près de 100 000 m<sup>3</sup> a été relevée sur le secteur de Trept en 2023, une erreur de relève est fortement suspectée mais n'a pas pu être confirmée.

**Volumes non facturés secteur SIEDM  
 en 2022 → 50.118 m<sup>3</sup>**

Secteur SIE du Lac de Moras

- fuites constatées (réductions faites aux abonnés) : .....
- Manœuvres poteaux incendie → 70 m<sup>3</sup> X 12 mois X 4 communes : .....
- Vidange et nettoyage des réservoirs (= vol. total des réservoirs) : ..... 860 m<sup>3</sup>
- Passages aux trop-pleins dus à la défaillance d'automatismes : ..... 165 m<sup>3</sup>

Envoyé en préfecture le 01/10/2024  
 Reçu en préfecture le 01/10/2024  
 Publié le 01/10/2024  
 ID : 038-200091791-20240925-DEL\_2024\_04\_02-DE



**Volumes non facturés secteur SIE Lac de MORAS 5 999 m<sup>3</sup>**

*Volumes non facturés secteur SIE L. de Moras en 2022 → 8.558 m<sup>3</sup>*

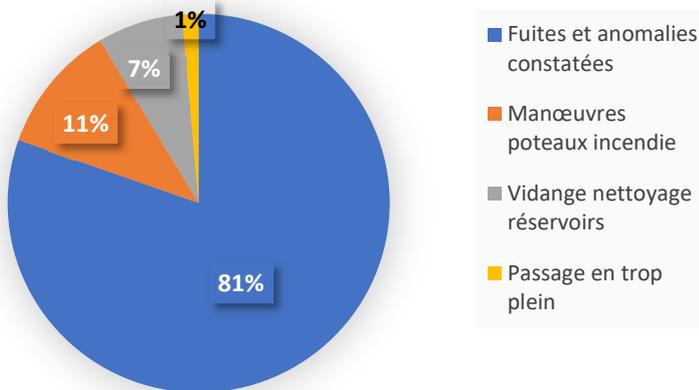
✓ CONSOLIDATION :  
**Volumes non facturés 150 945 m<sup>3</sup>**

TOTAL des m <sup>3</sup> consommés* :		
Secteur SIEDM		1 540 030 m <sup>3</sup>
Secteur SIE LAC DE MORAS		198 446 m <sup>3</sup>
*soit volumes facturés, y compris ventes en gros, auxquels s'ajoutent les volumes non facturés constatés ou estimés (volumes de services).		
<b>CONSOLIDATION</b>		<b>1 738 476 m<sup>3</sup></b>

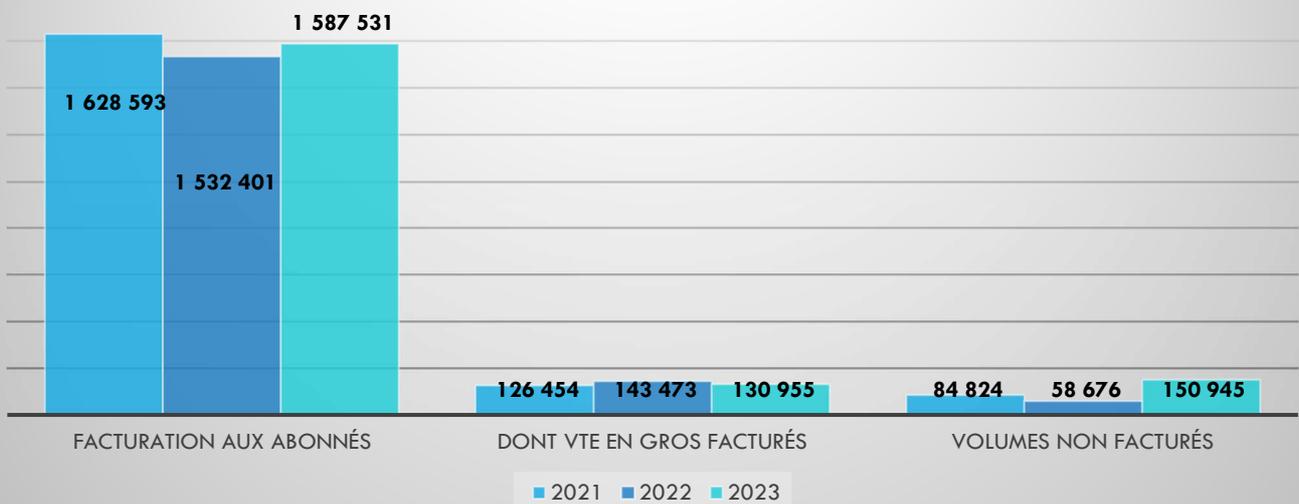
-  A ce chiffre, il y aurait lieu d'ajouter **les consommations non comptabilisées** :
- des bornes fontaines installées dans les communes,
  - des volumes prélevés aux poteaux d'incendie par les différentes entreprises ayant des besoins d'eau (entreprises de nettoyage, entretien des voiries, réfection des chaussées, etc.).
  - des vols d'eau (prélèvements non autorisés aux poteaux d'incendie, compteurs tournés...)

	en m <sup>3</sup>	2022	2023	Evolution 2023/2022	2022	2023	Evolution 2023/2022
		SIEDM			Ex Moras		
<b>Facturation aux abonnés</b>	<b>Secteur SIEDM</b>	<b>1 316 878</b>	<b>1 395 084</b>	<b>+5,9%</b>			
	<b>Secteur MORAS</b>				<b>215 523</b>	<b>192 447</b>	<b>-10,71%</b>
	<i>DONT:</i>						
	VDD Chatanay	65 085	74 883	+15,1%			
	VDD St Clair de la Tour	286	432	+51,0%			
	Facturation SEMIDAO St Savin	1 249	1 046	-16,25%			
<b>Volumes non facturés</b>	Facturation SEA St Clair Le Vion	24 922	36 441	+46,2%			
	Facturation BDD Veysilieu				51 931	18 153	-65,0%
	Fuites et anomalies constatées	<b>21 708</b>	<b>116 536</b>	<b>+436,8%</b>	<b>4 173</b>	<b>1 614</b>	<b>-61,3%</b>
	Manœuvres poteaux incendie	<b>15 960</b>	<b>15 960</b>		<b>3 360</b>	<b>3 360</b>	
	Vidange nettoyage réservoirs	<b>10 450</b>	<b>10 450</b>		<b>860</b>	<b>860</b>	
	Passage en trop plein	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>		<b>165</b>	<b>165</b>	
		<b>1 366 996</b>	<b>1 540 030</b>		<b>224 081</b>	<b>198 446</b>	

### Typologie des pertes d'eau non-facturées (en m3)



### Evolution des consommations par nature de 2021 à 2023



## **F. Le Réseau**

Suite à la mise à jour de nos données sur le SIG (Système d'Information Géographique) QGIS, le linéaire de réseau a été corrigé à la baisse depuis 2022.

Le linéaire de réseau réel est de :

**522 kms :**

- 466 kms pour le territoire SIEDM
- 56 kms pour le territoire Lac de MORAS.

### **1. La qualité de l'eau**

L'eau potable est l'un des produits naturels, alimentaires, les mieux contrôlés.

Les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à des contrôles par l'Agence Régionale de Santé, et les analyses sont effectuées par des laboratoires agréés (CARSO).

La réglementation prévoit 5 groupes de paramètres à mesurer. Les prélèvements sont effectués sur les captages et jusqu'au robinet chez les abonnés, à raison de une à plusieurs fois par mois. Est concernée l'eau brute (avant traitement) et l'eau distribuée (après traitement) :

- La qualité organoleptique (couleur, odeur, saveur),
- Les paramètres physico-chimiques (ph, température, chlorures, sulfates),
- Les nitrates, nitrites, pesticides,
- Les substances toxiques (arsenic, plomb, hydrocarbures),
- Les substances microbiologiques (bactéries et virus).

Depuis 2024, le SEPECC procède à des auto-contrôles de bactériologie et chlore hebdomadaires. Cet équipement nous permet également de contrôler la conformité de l'eau en fin de travaux, lors de renouvellement de canalisations.

Le captage de Sermérieu est dorénavant équipé d'un analyseur de nitrates, en continu.

### **2. La surveillance de la ressource du point de vue quantitatif**

Notre collectivité dispose d'un système de télésurveillance et télégestion, reliant tous les ouvrages au siège du Syndicat. Ils sont donc pilotés 24h/24 par un superviseur installé au siège du syndicat. Ce système permet d'optimiser notre gestion en suivant quotidiennement le niveau des nappes phréatiques, les courbes de remplissage des réservoirs, les débits des pompes, ...

Il permet également de déceler en temps réel les anomalies de fonctionnement pouvant se produire sur le réseau : panne d'une pompe, défaut de remplissage d'un réservoir, dysfonctionnement du dispositif de traitement de l'eau, signalement d'intrusion dans une station de pompage ou un réservoir, ...et donc d'y remédier dans les meilleurs délais.

Toute anomalie de fonctionnement est signalée en temps réel à l'équipe d'astreinte afin de garantir la continuité de service.

## II. LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE

### A. Les modalités de tarification

#### 1. Le type de tarification

La facturation de l'eau assurée par le Syndicat est du type BINOME. Elle est composée d'une partie fixe et d'une partie proportionnelle, comprenant les éléments suivants :

- Partie fixe :
  - L'abonnement annuel
- Partie proportionnelle :
  - La facturation des m<sup>3</sup> consommés,
  - La redevance de lutte contre la pollution (dont les montants sont intégralement reversés à l'Agence de l'Eau, qui nous fait part du tarif à appliquer)

La TVA est appliquée au taux de 5.5%.

#### 2. Modalités

Nous proposons les deux catégories d'abonnement suivantes :

- **Domestique** : il compose la grosse majorité de nos abonnements.
- **Parc** : cet abonnement est réservé à un terrain dénué de toute construction (pré avec abreuvoir pour les bêtes ou jardin) ou aux bâtiments destinés à l'élevage. Il est exempté de la redevance pour lutte contre la pollution. Son montant est identique à celui de l'abonnement domestique.

#### 3. Les catégories de tarifs du 01/01/2023 au 31/12/2023 (parc et domestique)

Le SIEDM et le SIE du Lac de Moras avaient des niveaux de tarifs très différents en 2019. Le nouveau Comité Syndical, dans sa séance du 29 janvier 2020, a décidé de différencier les tarifs de chaque secteur pour aller vers une convergence tarifaire à l'horizon 2023. Les tarifs à appliquer à compter du 01/01/2023 ont été votés le 16 décembre 2022.

	Tarifs H.T.	Taux de T.V.A.
Part fixe : Abonnement EAU domestique	92.63 €	5.5%
Part fixe : Abonnement EAU dit « Parc »	92.63 €	5.5%

#### 4. Les modalités d'évolution et de révision

Le Comité Syndical vote les tarifs à l'année civile. Chaque année, le Comité Syndical décide des tarifs pour l'année suivante.

Cette délibération intervient obligatoirement **avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante**, un tarif ne pouvant être rétroactif. Cette délibération est adressée au contrôle de légalité en Préfecture et affichée au Syndicat. Elle est également transmise à chaque collectivité adhérente et aux communes du territoire.

Pour l'exercice 2023, la période de facturation allait du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 et la période de consommation était comprise entre les deux relevés de compteur de 2022 et de 2023. Pour l'année 2022, la délibération de notre Comité Syndical a été prise en séance du 17 décembre 2021. Pour l'année 2023, elle a été prise en séance du 16 décembre 2022. La période de facturation s'étend sur ces deux périodes de tarifications.

## 5. Les autres prestations (Branchements, etc...)

Par délibération du 16/12/2022, notre Comité a défini également les bordereaux de prix et les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 par notre Syndicat en ce qui concerne les interventions et les travaux effectués par nos agents et facturés aux usagers.

SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE ET DES COLLINES DU CATELAN			
TRAVAUX DE BRANCHEMENTS "EAU POTABLE" ET "ASSAINISSEMENT"			
BORDEREAU DE PRIX HORS TAXE EN €UROS A COMPTER DU 1er JANVIER 2023			
Chap.	Désignation	Unité	Tarif 2023
<b>1</b>	<b>PREPARATION DE CHANTIER - RECOLEMENTS - DIVERS</b>		
1.1	Ouverture de chantier (DICT, autorisation de voirie,...)	Forf.	45,00 €
1.2	Signalisation pour chantier sous voie communale	Forf.	120,00 €
1.3	Signalisation pour chantier sous route départementale	Forf.	300,00 €
1.4	Location de feux tricolores	la journée	86,00 €
1.5	Droit de réouverture	u	30,00 €
1.6	Droit de réouverture après relance abonnement	u	80,00 €
1.7	Contrôle de poteau incendie	u	30,00 €
1.8	Recolement	Forf.	80,00 €
<b>2</b>	<b>MAIN D'ŒUVRE - TERRASSEMENT - REMBLAIEMENT</b>		
2.1	. MAIN D'ŒUVRE ET DEPLACEMENT (1 agent)	h	45,00 €
2.2	. MAIN D'ŒUVRE ET DEPLACEMENT (2 agents)	h	90,00 €
2.3	. CAMION (l'heure)	h	81,00 €
2.4	. TRACTO	h	81,00 €
2.5	. TRACTO BRISE ROCHE	j	900,00 €
2.6	. COMPRESSEUR	h	32,00 €
2.7	. INTERVENTION	u	37,00 €
2.8	. INTERVENTION LE SAMEDI (1 agent)	u	60,00 €
2.9	. INTERVENTION LE DIMANCHE/ NUIT / JOUR FERIE (1 agent)	u	85,00 €
2.10	. EVACUATION DES DEBLAI (1e m3)	m <sup>3</sup>	13,00 €
2.11	. DECOUPE DE CHAUSSEE EN ENROBES A CHAUD	ml	18,00 €
2.12	. DEMOLITION DE CHAUSSEE EN ENROBES A CHAUD	m <sup>2</sup>	22,00 €
2.13	. DEMOLITION DE CHAUSSEE BI-COUCHE Y COMPRIS DECOUPE	m <sup>2</sup>	18,00 €

2,14	. PLUS-VALUE POUR SURPROFONDEUR DE TRANCHEE (au-delà de 1,30 m profondeur)		dm/ml	10,00 €
2,15	. PLUS-VALUE POUR CROISEMENT CABLES OU TUYAUX		u	50,00 €
2,16	. PLUS-VALUE POUR LONGEMENT DE CONDUITE à - 0,50 m		ml	24,00 €
2,17	. TRANCHEE ASST JUSQU'A 5 ML (y compris remblaiement, Tuyaux PVC Ø160, jusqu'à 1,30 m de profondeur)		Forf	600,00 €
2,18	. PLUS-VALUE POUR TRANCHEE ASST AU DELA DE 5 ML		ml	65,00 €
2,19	. PLUS-VALUE POUR TRANCHEE PAR DEMI-CHAUSSEE SOUS RD		Forf	580,00 €
2,2	. BLINDAGE DE TRANCHEE AVEC LE BOUCLIER		m <sup>2</sup>	8,00 €
2,21	. PERCEMENT PAR CAROTTAGE DE REGARD EXISTANT		u	270,00 €
2,22	. TERRASSEMENT A LA MAIN		m <sup>3</sup>	65,00 €
2,23	. SABLE (pour lit de pose et enrobage - le m <sup>3</sup> compacté)		m <sup>3</sup>	40,00 €
2,24	. GRAVELETTE		m <sup>3</sup>	40,00 €
2,25	. TOUT VENANT (remblai - le m <sup>3</sup> compacté)		m <sup>3</sup>	28,00 €
2,26	. GRAVE CIMENT		m <sup>3</sup>	175,00 €
2,27	. AUTOCOMPACTANT		m <sup>3</sup>	195,00 €
2,28	. 1 BOUCHON, 1 BUTEE		u	30,00 €
2,29	. PERCEE DE MUR (le dm)		dm	15,00 €
<b>3</b>	<b>FONTAINERIE - ROBINETTERIE - REGARDS COMPTEUR - CANALISATIONS PRESSION</b>	<b>Référence</b>		<b>Tarifs 2023</b>
3.1	. ECHANGE STANDARD COMPTEUR (15 mm)		u	52,00 €
3.2	. ECHANGE STANDARD COMPTEUR (20 mm)		u	60,00 €
3.3	. ECHANGE STANDARD COMPTEUR (30 mm)		u	207,00 €
3.4	. FOURREAU PVC 100 mm/11,30 (le m.)		ml	5,00 €
3,5	. PRISE EN CHARGE - 15 MM		u	186,00 €
3,6	. PRISE EN CHARGE - 20 MM		u	190,00 €
3,7	. PRISE EN CHARGE - 32 MM		u	231,00 €
3,8	. PRISE EN CHARGE - 40 MM		u	282,00 €
3,9	. TABERNAACLE BETON		u	14,00 €
3,1	. CLOCHE DE VANNE		u	14,00 €
3,11	. TETE DE BOUCHE A CLE REHAUSSABLE		u	68,00 €
3,12	. ALLONGE COLLERETTE FONTE		u	48,00 €
3,13	. RACCORD 20/27		ml	13,00 €
3,14	. RACCORD 26/34		ml	20,00 €
3,15	. RACCORD 33/42		ml	29,00 €
3,16	. RACCORD 40/49		ml	44,00 €
3,17	. REGARD SUR COMPTEUR		u	365,00 €
3,18	. REHAUSSE DE REGARD COMPTEUR		u	152,00 €
3,19	. REGARD DIAM. 800 AVEC TAMPON FONTE		u	318,00 €
3,20	. REGARD DIAM. 1000		u	406,00 €
3,21	. REGARD CARRE 800 X 800 AVEC TAMPON FONTE		u	440,00 €
3,22	. REGARD CARRE 1000 X 1000 AVEC TAMPON FONTE		u	548,00 €
3,23	. REGARD CARRE 1200 X 1200 AVEC TAMPON FONTE		u	805,00 €
3,24	. REGARD CARRE 1500 X 1500 AVEC TAMPON FONTE		u	1 360,00 €
3,25	. ROBINET ET TE PURGEUR de 25 mm		u	49,00 €
3,26	. ROBINET ET TE PURGEUR de 32 mm		u	88,00 €
3,27	. 1 SCELLEMENT ET CONSOLE		u	11,00 €

3,28	. TUYAUX P.E.H.D. (future sans pose) 15.4/20			
3,29	. " " 19.4/25		ml	5,00 €
3,30	. " " 24.8/32		ml	6,00 €
3,31	. " " 31 /40		ml	9,00 €
3,32	. " " 38.8/50		ml	13,00 €
3,33	. " " 53.6/63		ml	14,00 €
3,34	. " " 64 / 75		ml	15,00 €
3,35	. " " 76.8/90		ml	16,00 €
3,36	. " " 106.6/125		ml	24,00 €
3,37	.FOURNITURE NOURRICE 2 COMPTEURS		u	116,00 €
3,38	.FOURNITURE NOURRICE 3 COMPTEURS		u	126,00 €
3,39	.FOURNITURE NOURRICE 4 COMPTEURS		u	147,00 €
3,40	.FOURNITURE NOURRICE 5 COMPTEURS		u	170,00 €
3,41	.FOURNITURE NOURRICE 6 COMPTEURS		u	193,00 €
<b>4</b>	<b>REGARDS DE VISITE ET DE BRANCHEMENT - CANALISATIONS GRAVITAIRES</b>			<b>Tarifs 2023</b>
4,1	. BOITE DE BRANCHEMENT PVC Ø315 A UN DEPART (y compris tampon hydraulique fonte)		u	452,00 €
4,2	. BOITE DE BRANCHEMENT PVC Ø315 MULTI- DEPARTS		u	549,00 €
4,3	. PLUS-VALUE POUR REHAUSSE BOITE DE BRANCHEMENT		dm	15,00 €
4,4	. TABOURET 40/40 BETON (y compris tampon hydraulique fonte)		u	386,00 €
4,5	. CONFECTION D'UN TABOURET BORGNE		u	300,00 €
4,6	. CULOTTE DE RACCORDEMENT EN PVC 200/200 mm (y compris réduction et découpe du collecteur)		u	266,00 €
4,7	. TE ORIENTABLE EN FONTE 300 /150 mm (y compris découpe du collecteur)		u	564,00 €
4,8	. TE ORIENTABLE EN FONTE 200 /150 mm (y compris découpe du collecteur)		u	485,00 €
4,9	. CULOTTE DE RACCORDEMENT EN GRES 200/150 mm (y compris adaptateur et découpe du collecteur)		u	304,00 €
4,10	. REGARD DIAM. 800 AVEC TAMPON TOUTES CHARGES 400kN		u	850,00 €
4,11	. REGARD DIAM. 1000 AVEC TAMPON TOUTES CHARGES 400kN		u	950,00 €
4,12	. PLUS-VALUE POUR REHAUSSE DE REGARD AU DELA DE 1.30 m		dm	53,00 €
<b>5</b>	<b>REFECTIONS</b>			<b>Tarifs 2023</b>
5.1	. REFECTION CHAUSSEE A L'EMULSION BITUME (bi-couche)		m <sup>2</sup>	15,95 €
5.2	. REFECTION CHAUSSEE EN MATERIEUX ENROBES A FROID		m <sup>2</sup>	36,00 €
5.3	. REFECTION CHAUSSEE EN MATERIEUX ENROBES A CHAUD		m <sup>2</sup>	80,00 €
5.4	. REFECTION CONCASSE 0/25		m <sup>2</sup>	9,00 €
5.5	. DEPOSE ET REPOSE DE PAVES		m <sup>2</sup>	250,00 €

## B. La facture d'eau

### 1. Les éléments relatifs au prix du m<sup>3</sup> d'eau du 01/01 au 31/12/2023 :

**D102.0**

	Tarifs H.T.	Taux de T.V.A.
Part variable EAU : le m <sup>3</sup>	1.43 €	5.5%
Redevance pollution domestique : le m <sup>3</sup> (reversée à l'Agence de l'Eau)	0.28 €	5.5%

### 2. la facture d'eau : présentation de quittances d'eau calculées avec les prix pratiqués :

a) du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023

b) du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024

#### **a) QUITTANCE ANNUELLE AVEC PRIX DU 01/01/2023 AU 31/12/2023**

pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>

	m <sup>3</sup> CONSOMMES	PRIX UNITAIRE	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
- ABONNEMENT DOMESTIQUE		92,63 €	92,63 €	5,09 €	97,72 €
- CONSOMMATION EAU y compris la redevance « prélèvement d'eau » reversée à l'Agence de l'Eau	120	1,43 €	171,60 €	9,44 €	181,04 €
- REDEVANCE « LUTTE CONTRE LA POLLUTION »	120	0,28 €	33,60 €	1,85 €	35,45 €
<b>TOTAUX</b>		1,71 €	297,83 €	16,38 €	314,21 €

Soit un prix moyen TTC pour l'utilisation de l'eau de :  $\frac{(314,21 \text{ €})}{120 \text{ m}^3}$  soit **2,62 €/m<sup>3</sup>** (abonné sans assainissement)

Soit **0,00262 €/litre TTC**

L'abonnement annuel est destiné à répartir au plus juste les charges fixes du service, en respect des dispositions en vigueur plafonnant à 40 % du coût du service pour une consommation d'eau de 120 m<sup>3</sup>. En 2023, le tarif a évolué de 5%.



## **b) QUITTANCE ANNUELLE AVEC PRIX DU 1/1/2024 AU 31/12/2024**

pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>

	m <sup>3</sup> CONSOMMES	PRIX UNITAIRE	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
- ABONNEMENT DOMESTIQUE		97,26 €	97,26 €	5,35 €	102,61 €
- CONSOMMATION EAU y compris la redevance « prélèvement d'eau » reversée à l'Agence de l'Eau	120	1,50 €	180,00 €	9,90 €	189,90 €
- REDEVANCE « LUTTE CONTRE LA POLLUTION »	120	0,29 €	34,80 €	1,91 €	36,71 €
<b>TOTAUX</b>		1,79 €	312,06 €	17,16 €	329,22 €

Soit un prix moyen TTC pour l'utilisation de l'eau de :  $\frac{(329,22 \text{ €})}{120 \text{ m}^3}$  soit **2,74 €/m<sup>3</sup>** (abonné sans assainissement)

**Soit 0,00274 €/litre TTC**

- Le Comité du Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan, dans sa séance du 15/12/2023, a fixé les tarifs de l'eau applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- La taxe de prélèvement fixée par l'Agence de l'Eau, concernant les mètres cubes prélevés dans les nappes ou sources, est incluse dans le prix de l'eau (soit 0,0466 €/m<sup>3</sup> prélevés pour 2023 et 2024).
- Redevance « Lutte contre la Pollution » (rappel)  
 La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (L.E.M.A.) N° 2006-1772 du 30/12/2006 a instauré cette redevance, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et qui s'est substituée à l'ancienne « contrevalet » de la redevance de pollution domestique.  
 Cette redevance est désormais perçue dans toutes les communes, quelle que soit leur population.  
 Le montant de base est décidé par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, après avis conforme du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée et du Comité de Bassin de Corse.  
 Il est de 0,28 €/m<sup>3</sup> pour toutes les communes pour les factures émises en 2023 et de 0,29€/m<sup>3</sup> pour les factures émises en 2024.

## C. Les recettes du service



<b>RECETTES D'EXPLOITATION (montant HT)</b>	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2023</b>
<b>1) Vente d'eau aux abonnés</b>	<b>2 882 478,12 €</b>	<b>3 248 756,35 €</b>
<b>2) Autres recettes</b>		
<u>Ventes d'eau en gros dont:</u>	112 161,07 €	173 199,24 €
<i>Cté de communes des VDD (alim. ZAC Chatanay, St Clair)</i>	80 100,11 €	99 583,24 €
<i>Lyonnaise des Eaux (alim. secteur St Savin)</i>	1 529,74 €	1 380,78 €
<i>Syndicat des Abrets (alim. St Clair, La Bâtie..)</i>	30 531,22 €	47 944,23 €
<i>Cté de communes des BDD (alim. Veyssilieu)</i>	non répertoriée en 2022	24 020,99 €
<u>Travaux effectués</u> par le Service et facturés aux clients (y compris part assainissement reversée au budget assainissement)	364 951,56 €	347 017,23 €
Remboursement des frais de personnel par le budget Assainissement	495 726,17 €	552 225,41 €
Produits divers remboursés par le Bugdet Assainissement (part des frais de fonctionnement)	267 797,70 €	185 935,63 €
Revenus des immeubles non affectés à des activités prof.	7 329,11 €	23 195,42 €
Remboursement par la Trésorerie Générale des frais d'affranchissement de factures	16 753,28 €	
<b>Sous-total</b>	<b>1 264 718,89 €</b>	<b>1 281 572,93 €</b>
<b>TOTAL RECETTES EXPLOITATION</b>	<b>4 147 197,01 €</b>	<b>4 530 329,28 €</b>

### III. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### **A. La qualité des eaux distribuées**

##### **1. La surveillance de la qualité (Agence Régionale de Santé)**

Le décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, le décret n° 2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine ainsi que l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine précisent le cadre dans lequel sont effectuées les analyses d'eau potable.

Le programme annuel d'analyses était décidé par les services de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (D.D.A.S.S.) puis, dans le cadre de la réorganisation des Services de l'Etat intervenue en 2010, la D.D.A.S.S. a été remplacée par l'A.R.S. (**Agence Régionale de Santé**) Rhône-Alpes.

• Chaque année, cet organisme édite des « Documents Qualité ». Auparavant annexés aux factures, ces documents sont, depuis 2018, consultables en ligne par les abonnés à l'adresse suivante :

[https://carto.atlasante.fr/1/ars\\_metropole\\_udi\\_infofactures.map](https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map)

• Les résultats des contrôles sanitaires réalisés sont mis à disposition du public, par commune et par réseau de distribution, sur le site du ministère de la santé, à l'adresse suivante :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

• L'Agence Régionale de Santé édite également **une fiche récapitulative des trois indicateurs** qui relèvent de sa compétence :

- Les paramètres physico-chimiques (P101.1),
- Les paramètres bactériologiques (P102.1),
- L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : l'A.R.S. renseigne cet indice jusqu'à la D.U.P. (Déclaration d'Utilité Publique). Il nous revient ensuite de compléter le tableau, selon le niveau d'avancement de la protection du captage.

Si tous les terrains concernés par un captage sont clos, achetés et bénéficient de la mise en place d'une procédure de suivi conforme à l'arrêté préfectoral, ce taux est de 100%.

Tous nos captages sont dans ce cas, sauf celui de TIRIEU NORD (ou « des <Sablons >»), pour lequel nous n'avons pas encore l'arrêté de conformité (procédure en cours depuis 2000) et celui de Grand Marais.

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées  
sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne

P101.1

Année	Nombre de Prélèvements	Nombre de prélèvements conformes	Taux de conformité
2023	113	112	99,1%

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle  
sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-  
chimiques

P102.1

Année	Nombre de Prélèvements	Nombre de prélèvements conformes	Taux de conformité
2023	125	124	99.2%

Indicateur de protection de la ressource P108.3

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en oeuvre pour protéger les points de captage.

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0 % Aucune action
- 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Captages	D.U.P. - Date	Etat de la procédure	Indice pour la ressource	Volume prélevé (m3)	Indice pondéré
Fontaine Laurent	14/10/1996	Procédure terminée	80%	183 612	146 890
Fuyssieux puits 1	11/10/1996	Procédure terminée	80%	202 160	161 728
Fuyssieux puits 2	11/10/1996	Procédure terminée	80%	202 160	161 728
Grand Marais		Procédure non poursuivie	40%	255 675	102 270
Moulin Tirieu Nord		Procédure en cours	40%	26 771	10 708
Moulin Tirieu Sud		Procédure en cours	40%	26 771	10 708
Pont Sicard F1	21/11/1984	Procédure terminée	80%	521 044	416 835
Pont Sicard F2	21/11/1984	Procédure terminée	80%	558 884	447 107
Sermerieu	14/10/1996	Procédure terminée	80%	42 744	34 195
Thuellin Puits 1	14/10/1996	Procédure terminée	80%	174 160	139 328
Thuellin Puits 2		Procédure terminée	80%	151 237	120 990
Thuellin Puits 3		Procédure terminée	80%	162 690	130 152

**INDICATEUR PONDERE SUR LE VOLUME POUR LA COLLECTIVITE**

**75,1%**



ÉDITION 2024

# L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

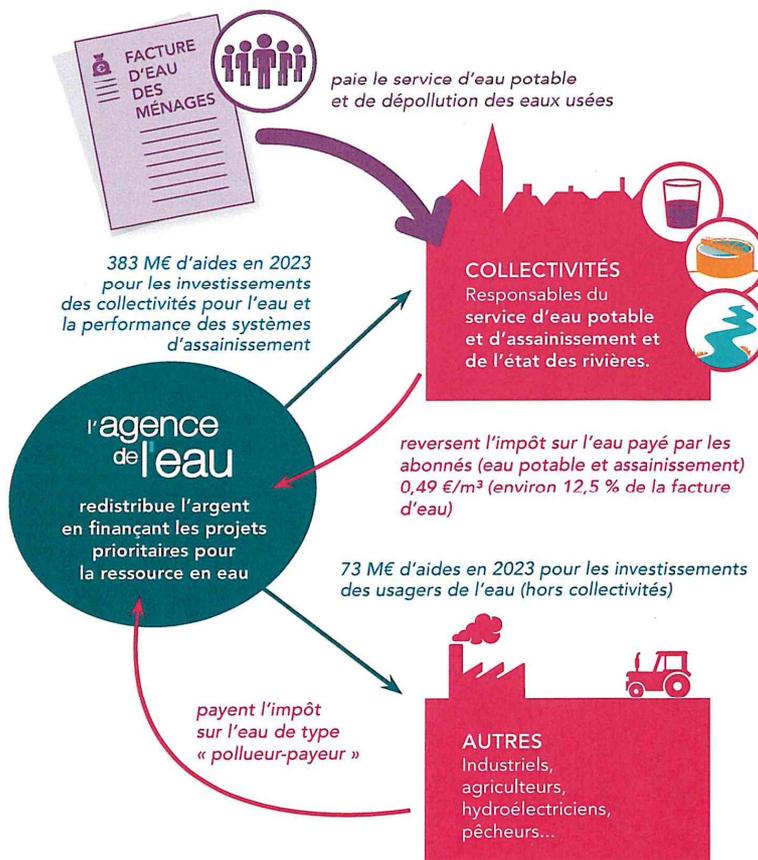
Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,95 € TTC/m<sup>3</sup> et de 4,30 € TTC/m<sup>3</sup> en France\*. Environ 12,5 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, spécialisé dans la protection de l'eau.

\*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2021.



**SAUVONS L'EAU!**

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2023

60% des aides\* attribuées en 2023 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

### ► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (84,6 millions €)

590 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 6,75 millions m<sup>3</sup>, soit la consommation annuelle d'une ville de 123 000 habitants.

### ► Pour sécuriser l'alimentation en eau potable (36,7 millions €)

90 opérations ont bénéficié de l'aide de l'appel à projets lancé pour accompagner la mesure 14 du Plan eau.

### ► Pour dépolluer les eaux (135 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 74 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 27,6 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (79,5 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 59,2 M€ d'aides.

### ► Pour réduire les pollutions industrielles (10 millions €)

6119 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

### ► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (7,3 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 4,9 millions € pour l'agriculture)

7 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 4,9 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

### ► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (85,5 millions €)

53,8 km de rivières restaurées et 85 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. 2 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 2 ha d'herbiers.

### ► Pour la solidarité internationale (5,3 millions €)

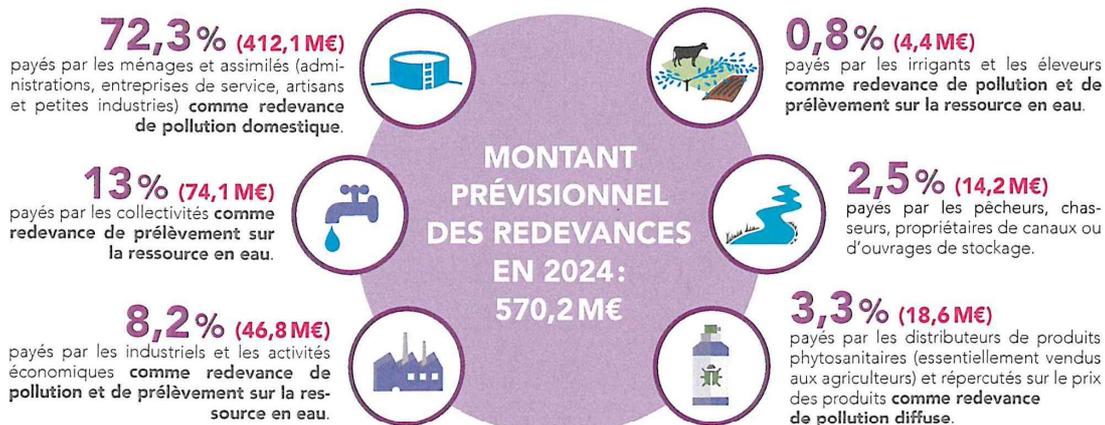
60 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 20 pays en développement.

\* incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).

## L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

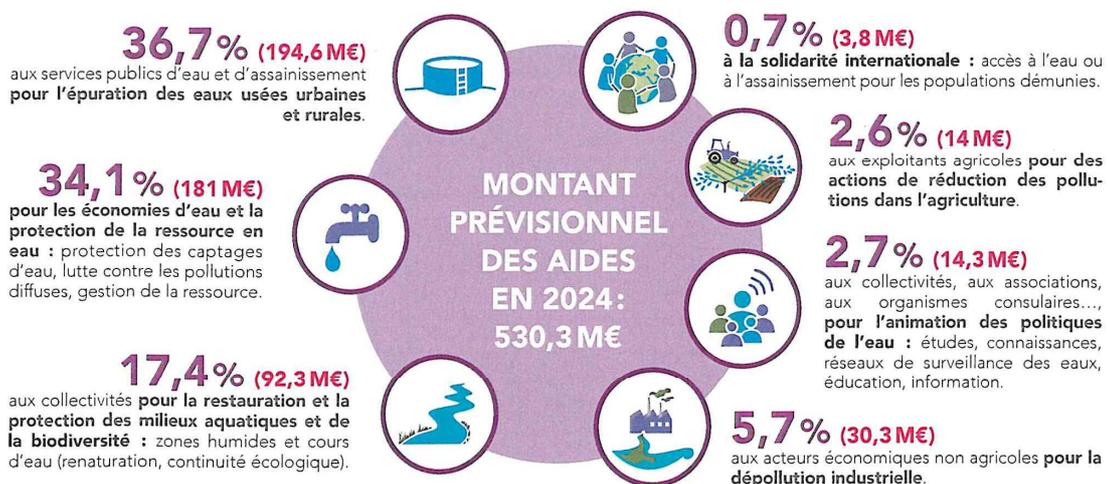
### 2024

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12,5 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m<sup>3</sup>/an, dépense en moyenne 39,5 € par mois pour sa facture d'eau, dont 4,9 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

### UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

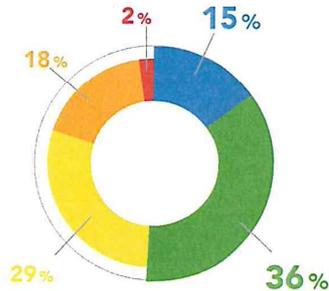


- Ces montants n'intègrent pas les crédits fonds vert versés par l'État pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **L'agence de l'eau contribue également au financement** de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2024 s'élève à 103,1 M€.

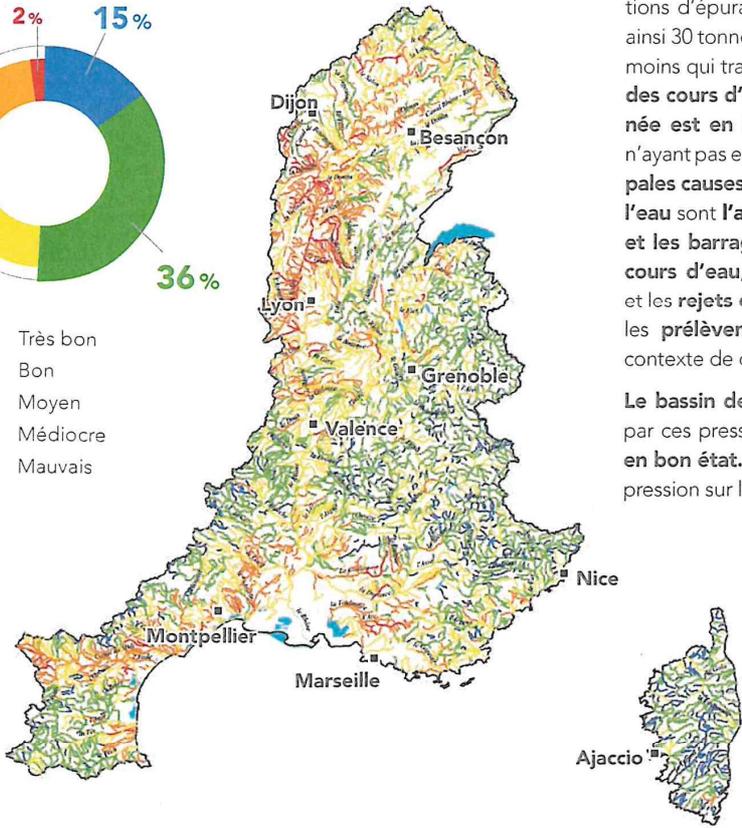
# QUALITÉ DES EAUX

## État écologique des cours d'eau

Données 2021



- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais



**Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.**

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. **La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état.** Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières et les barrages** qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

**Le bassin de Corse** est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.** Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

**La qualité des rivières sur smartphone et tablette**

Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée	Bassin de Corse
> 15,5 millions d'habitants	> 330000 habitants permanents
> 20 % du territoire français	> 3,4 millions de touristes chaque année
> 20 % de l'activité agricole et industrielle	> 3000 km de cours d'eau
> 50 % de l'activité touristique	> 1000 km de côtes
> 11000 cours d'eau de plus de 2 km	



**AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE**  
 2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07  
 Tél.: 04 72 71 26 00  
 www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

[@SauvonsLeau](https://twitter.com/SauvonsLeau) | [@sauvonsleaufr](https://www.instagram.com/sauvonsleaufr)  
**in Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**

...bigbang.fr • janvier 2024

Connaissance et gestion patrimoniale **P103.2B**

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable.

La définition de cet indicateur est celle applicable à partir du RPQS 2013

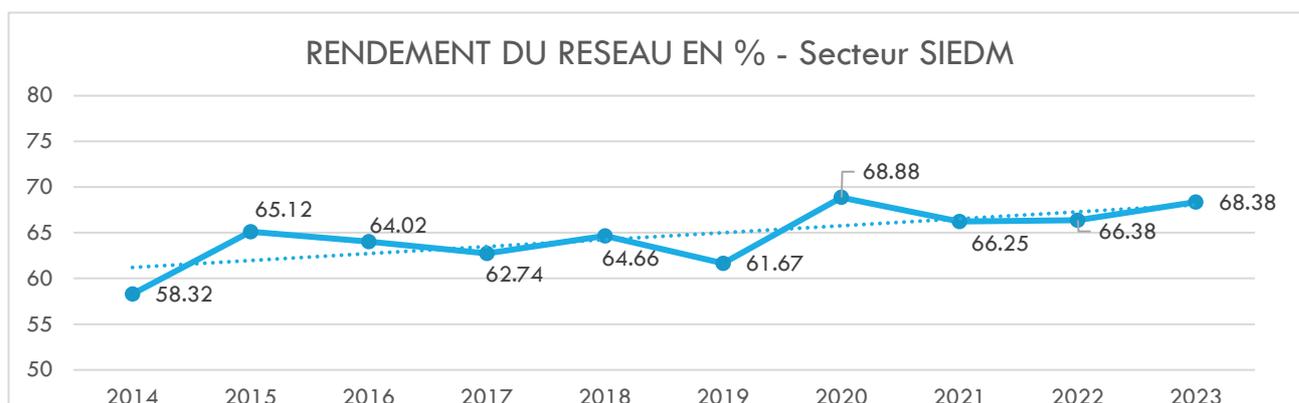
Actions à conduire	Note ou taux	Points maxi	Points obtenus
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux ( <i>ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir</i> ) et des dispositifs de mesures.	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour du plan au moins annuelle pour les extensions, réhabilitations et renouvellement des réseaux. ( <i>En l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée.</i> )	5	5	5
<b>Total des points pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau</b>		<b>15</b>	<b>15</b>
VP.238 Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques. (0 ou 1)  (10 points acquis si VP 238 et VP 240 = 1 et VP 239 ≥ 50%)	1	10	10
VP.239 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.	80 %	5	3
VP. 240 Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux. ( <i>pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique</i> ) (0 ou 1)	1		1
VP.241 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose.	80%	15	13
<b>Total des points pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé</b>		<b>30</b>	<b>26</b>
Localisation des ouvrages annexes ( <i>vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...</i> ) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux.	10	10	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existant sur les ouvrages de stockage et de distribution. ( <i>En l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée.</i> )	10	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux.	10	10	10
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau, incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10	10	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées.	10	10	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau. ( <i>réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.</i> )	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations ( <i>programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans</i> )	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	5	5	5
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>116</b>

## C. Le rendement du réseau en 2023 **P104.3**

Il est obtenu en faisant le **rapport** entre le total des volumes consommés (facturés ou non), augmentés de l'estimation des volumes consommés non comptés **d'une part** et les volumes produits **d'autre part**.

### Secteur SIEDM :

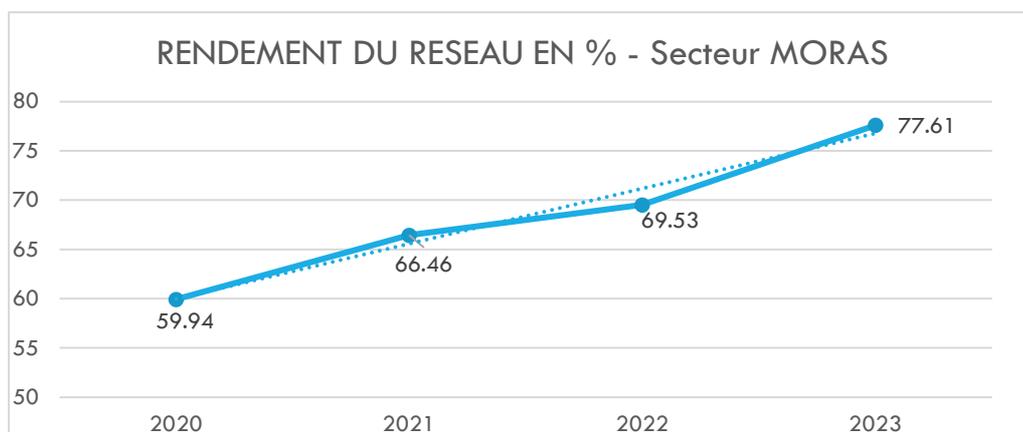
Le rendement du réseau est de  $\frac{1\,540\,030\text{ m}^3}{2\,252\,233\text{ m}^3}$  soit **68.38%**



Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
% rendement	58,32	65,12	64,02	62,74	64,66	61,68	68,88	66,25	65,9	68,38

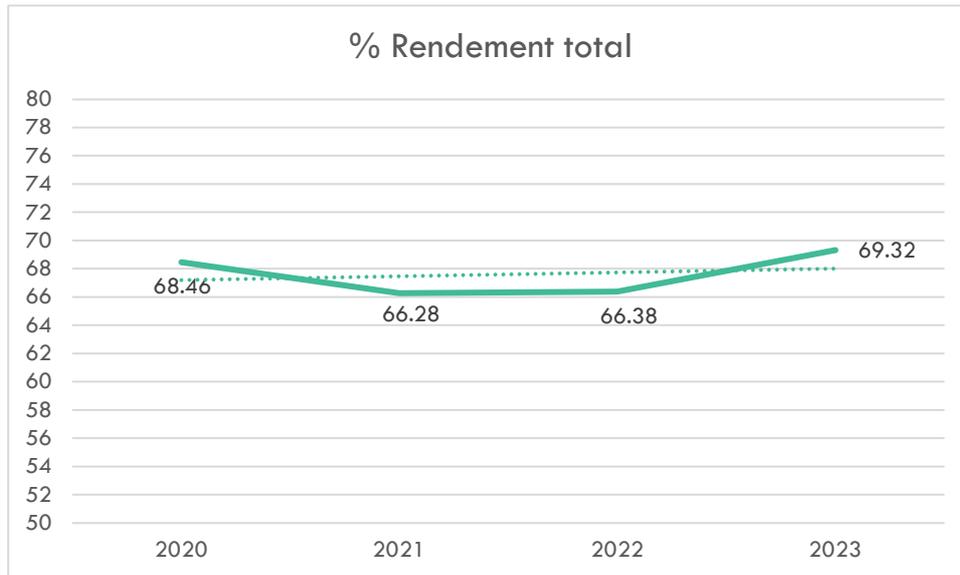
### Secteur SIE du Lac de Moras

Le rendement du réseau est de  $\frac{198\,446\text{ m}^3}{255.675\text{ m}^3}$  soit **77,61 %**



Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
% rendement							59,94	66,46	69,53	77,61

## CONSOLIDATION Rendement total



Années	2020	2021	2022	2023
% rendement	68,46	66,28	66,38	69,32

### **OBLIGATION DE PERFORMANCE GRENELLE 2**

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable fixe le niveau minimum du rendement de réseau à atteindre pour chaque collectivité, en fonction de l'indice linéaire de consommation du réseau concerné.

Si le rendement minimum défini par le décret n'est pas atteint, la collectivité doit établir un plan d'action pour la réduction des pertes en eau de son réseau de distribution.

A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau) est appliquée.

L'objectif de rendement pour respecter le décret est de **66.65 %**

Selon le calcul suivant :

$$65 + 0,2 \times \text{ILC} = 65 + 0,2 \times 8,23 = 66.65 \%$$

Le secteur Lac de Moras connaît une nette amélioration grâce à une surveillance renforcée grâce à l'installation de LOGGERS permanents.

Cela nous donne la possibilité d'améliorer la recherche de fuites sur ce réseau et de réagir de manière plus précise et rapide.

Globalement, nous avons également amélioré la sectorisation sur les deux réseaux, le Lac de Moras et le SIEDM, en installant des débitmètres connectés à la télésurveillance que nous consultons depuis le siège du SEPECC. Les informations collectées à partir de ces débitmètres nous donnent la possibilité, en collaboration avec le SIG, de réaliser des calculs de consommation en litres par jour/abonné qui sont affichés dans un bilan quotidien.

En établissant une comparaison entre ces résultats et la consommation réelle du secteur, nous pouvons mieux orienter la recherche de fuites.

## D. L'indice linéaire des volumes non comptés **P105.3**

Cet indicateur permet de connaître au km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de la distribution aux abonnés.

Cet indice s'exprime en m<sup>3</sup>/km/jour.

Il est calculé de la manière suivante : Volume mis en distribution - volume comptabilisé  
Longueur du réseau (sans les branchements) X 365 ou 366

### Secteur SIEDM

Pour **2023**, il est donc de :  $\frac{2\,139\,431 - 1\,398\,818}{466 \times 365}$  soit : **4,35 m<sup>3</sup>/km/j**

Le volume mis en distribution étant le volume produit - les volumes vendus en gros, soit :

$$2.252.233 \text{ m}^3 - 112.802 \text{ m}^3 = 2.139.431 \text{ m}^3$$

et le volume comptabilisé étant la somme des volumes vendus aux abonnés + les dégrèvements pour 1 (m<sup>3</sup> comptés mais non facturés) soit :  $(1.395.084 \text{ m}^3 - 112.802 \text{ m}^3) + 116.536 \text{ m}^3 = 1.398.818 \text{ m}^3$

### Secteur SIE du Lac de Moras

Pour **2023**, il est donc de :  $\frac{237.522 - 175.908}{56 \times 365}$  soit : **3,01 m<sup>3</sup>/km/j**

Le volume mis en distribution étant le volume produit - les volumes vendus en gros, soit :

$$255.675 \text{ m}^3 - 18.153 \text{ m}^3 = 237.522 \text{ m}^3$$

et le volume comptabilisé étant la somme des volumes vendus aux abonnés + les dégrèvements pour 1 (m<sup>3</sup> comptés mais non facturés) soit :  $((192.447 \text{ m}^3 - 18.153 \text{ m}^3) + 1.614 \text{ m}^3) = 175.908 \text{ m}^3$



## E. L'indice linéaire des pertes en réseau **P106.3**

Cet indicateur permet de connaître au km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés. *Les volumes exportés ne sont pas comptabilisés.*

Les pertes sont constituées, d'une part, des pertes apparentes (volume détourné sur le réseau, volume résultant des défauts de comptage) et, d'autre part, des pertes réelles (fuites sur les conduites de transfert, de distribution, fuites sur les branchements, fuites sur les réservoirs).

L'indice doit être calculé ainsi :  $\frac{\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}}{\text{Longueur du réseau de desserte} \times 365}$

### Secteur SIEDM

Soit :  $\frac{2.139.431 \text{ m}^3 - 1.427.228 \text{ m}^3}{466 \times 365}$  soit : **4,19 m<sup>3</sup>/km/j**

Le volume consommé autorisé étant la somme du volume consommé issu des relevés de compteur, des volumes de service du réseau et des volumes non facturés estimés soit (1.395.084 m<sup>3</sup> + 144.946 m<sup>3</sup> - 18.153 m<sup>3</sup>).

Tableau de caractérisation du fonctionnement des réseaux en fonction de leur Indice Linéaire de Perte  
 Rappel ILP : **4,19 m<sup>3</sup>/km/jour**

Type de réseau	Réseaux ruraux	Réseaux semi-ruraux	Réseaux Urbains
Bon	< 1.5	< 3	< 7
Acceptable	< 2.5	< 5	< 10
Médiocre	<4	< 8	< 15
<b>Mauvais</b>	<b>&gt;4</b>	<b>&gt;8</b>	<b>&gt; 15</b>

### Secteur SIE du Lac de Moras

Soit :  $\frac{237.522 \text{ m}^3 - 180.293 \text{ m}^3}{56 \times 365}$  soit : **2,80 m<sup>3</sup>/km/j**

Le volume consommé autorisé étant la somme du volume consommé issu des relevés de compteur, des volumes de service du réseau et des volumes non facturés estimés soit (224.081 m<sup>3</sup> - 51.931 m<sup>3</sup>).

Tableau de caractérisation du fonctionnement des réseaux en fonction de leur Indice Linéaire de Perte  
 Rappel ILP : **2,80 m<sup>3</sup>/km/jour**

Type de réseau	Réseaux ruraux	Réseaux semi-ruraux	Réseaux Urbains
Bon	< 1.5	< 3	< 7
Acceptable	< 2.5	< 5	< 10
<b>Médiocre</b>	<b>&lt;4</b>	<b>&lt; 8</b>	<b>&lt; 15</b>
Mauvais	>4	>8	> 15

## F. L'indice linéaire de consommation **VP. 224**

### Secteur SIEDM

L'Indice Linéaire de Consommation caractérise la « ruralité » du réseau :

$$\text{ILC} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{volume exporté}}{\text{Longueur du réseau} \times 365} = \frac{1.427.228 \text{ m}^3}{466 \times 365} = 8,39 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

IL Consommation	Type de réseau
ILC < 10	<b>Rural</b>
10 < ILC < 30	Semi-rural
ILC > 30	Urbain

Au regard de ce classement, le réseau du secteur SIEDM est considéré comme un **réseau rural**.

### Secteur SIE du Lac de Moras

L'Indice Linéaire de Consommation caractérise la « ruralité » du réseau :

$$\text{ILC} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{volume exporté}}{\text{Longueur du réseau} \times 365} = \frac{180.293 \text{ m}^3}{56 \times 365} = 8,82 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

IL Consommation	Type de réseau
ILC < 10	<b>Rural</b>
10 < ILC < 30	Semi-rural
ILC > 30	Urbain

Au regard de ce classement, le réseau du secteur SIE du Lac de Moras est considéré comme un **réseau rural**.

## G. Le taux moyen de renouvellement des réseaux **P107.2**

Ce taux tel que définie par l'indice P107.2 nécessite une traçabilité de renouvellement sur 5 ans.



**Sur la totalité du territoire du SEPECC, il n'y a pas de données pour les années antérieures à 2020, ce taux ne peut pas être calculé sur 5 ans.**

## Etat des réseaux renouvelés

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 01/10/2024

Linéaire en ml Total / année  
ID : 038-200091791-20240925-DEL\_2024\_04\_02-DE

Berger  
Levrault

Année	Commune	Réseau		
2020	MONTCARRA	Travaux coordonnés avec mise en séparatif EU chemin du Bidaud	225	1686
	MONTCEAU	Chatonnay - Bourg de Montceau	1461	
2021	LA CHAPELLE DE LA TOUR	Route du Var	992	4310
	FAVERGES DE LA TOUR	Route des Bruyères	1923	
	DOLOMIEU	Travaux coordonnés avec mise en séparatif (rue Pilatre de rozier)	364	
	SERMERIEU	Rue Pierre Montin	116	
	SAINT JEAN DE SOUDAIN	Rue du 19 mars 1962	265	
	VEZERONCE-CURTIN	Travaux coordonnés avec mise en séparatif (hameau de curtin)	279	
	ST HILAIRE DE BRENS	Rue des Ecoles	371	
2022	TREPT	Renouvellement Miery en parallèle interconnexion Soleymieu-Sicard	462	5565
	VEZERONCE-CURTIN	Route de Braille	2098	
	MONTCEAU	Rue centrale	1240	
	THUELIN	Route du Dauphiné	545	
	SERMERIEU	grande rue - rue d'Ossée- chemin d'Ossée	1220	
2023	LA CHAPELLE DE LA TOUR	"chemin des fontaine" et " chemin de chal"	1581	6721
	SALAGNON	chemin de Rapillard et rue du village	785	
	DOLOMIEU	chemin de morthelaize	402	
	VASSELIN	Vasselin chemin de la Poterie	405	
	SAINT CHEF	route de Trept	508	
	St JEAN DE SOUDAIN	le bresson	50	
	Vézéronce	salle des fête	60	
	SOLEYMIEU	chemin du stade	665	
	DOLOMIEU	champ de mars	1360	
	Vignieu	rochetière, violettes, rue centrale	601	
	SAINT CHEF	rue de l'abbatiale	104	
	Vénérieu	chemin de Moillan	200	
<b>TOTAL SEPECC. ....</b>			<b>18 282</b>	

Soit un % de

**sur le linéaire total que compte le SEPECC**

Taux de renouvellement moyen au cours des 4 dernières années

Taux de renouvellement année 2023

**3,5%**

**522 000 ml**

0,88%

1,29%

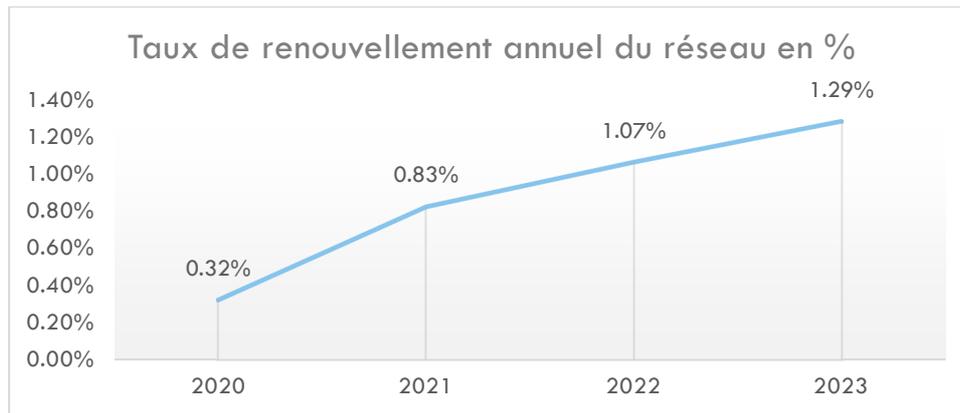
Pour le rapport 2023, le linéaire à prendre en compte est, en théorie, la longueur cumulée du réseau de desserte renouvelé, remplacé à l'occasion de renforcement ou réhabilité dans la période 2019 à 2023. **En l'absence de données 2019, le taux est calculé sur 4 ans.**

### Calcul du taux de renouvellement secteur SEPECC:

Pourcentage =  $\frac{\text{longueur cumulée de canalisations renouvelées au cours des 4 dernières années}}{\text{Longueur du réseau de desserte au 31/12/2023}} \times 100$

$$\text{Taux} = \frac{18\,282}{522\,000} \times 100 = 0,87557\%$$

## Evolution du taux de renouvellement annuel secteur SEPE



Cet indice permet de mesurer le maintien de la valeur du patrimoine de la collectivité. La recherche d'un taux élevé de renouvellement n'est pas un objectif en soi. Il faut lier cet indicateur à l'état du patrimoine, défini par les autres indicateurs.

La moyenne en France est de :

Source : <https://www.services.eaufrance.fr/indicateurs/P107.2>

### Chiffres France

Valeur moyenne de l'indicateur au 1er janvier de l'année 2023

**0,87 %**

## IV. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### A. Les travaux d'investissements réalisés pendant l'exercice

En 2023, les travaux d'investissement réalisés sur les ouvrages de production et de traitement sont les suivants :

#### ➤ IMMOBILISATIONS TRAVAUX EN COURS EN 2023

COMMUNES	NATURES DES TRAVAUX	Montant des dépenses HT 2023
<b>AMELIORATIONS RESEAUX &amp; RENOUVELLEMENTS CANALISATIONS</b>		
CHAPELLE-DE-LA-TOUR	Chemin des Fontaines	92 840.18 €
DOLOMIEU	Morthelaize	77 644.00 €
DOLOMIEU	Rue du Champ de Mars - Octroi et Peillet	177 601.56 €
MONTCEAU	Rue Centrale	14 324.71 €
MONTCEAU	Route de Chatonnay	15 295.10 €
SALAGNON	Chemin du Rapillard	194 788.84€
SERMERIEU	Réfection des tranchées	9 750.00 €
ST CHEF	Route de Trept	73 044.70 €
ST HILAIRE-DE-BRENS	Le Bourg	2 652.87 €
VASSELIN	Rue de la Poterie	89 624.50 €
VENERIEU	MOE Rue de la Gare	13 695.50 €
VEYRINS	Rte du Dauphiné mise à la côte tampons	23 443.31 €
VIGNIEU	Allée de la Violette	181 139.01 €
<b>REAMÉNAGEMENT OUVRAGES DE STOCKAGE - INTERCONNEXION</b>		
SALAGNON	Bâche exhaure pont Sicard	373 354.58 €
SOLEYMIEU	Interco réservoir Olouise / station Sermérieu	127 258.44 €
SOLEYMIEU	Interco Salagnon / Soleymieu site TREPT	611 920.19 €
<b>RÉALISATION / AMÉLIORATIONS RESEAUX ALIMENTATIONS</b>		
CHAPELLE DE LA TOUR	Mise en place de débitmètres - sectorisation	8 744.00 €
<b>ETUDES DIVERSES</b>		
DOLOMIEU	Rue Elie Cartan relevé topos	1 633.61 €
MONTCARRA	Projet + AVP aménagement du siège	3 500.00 €
SCHÉMA DIRECTEUR	MERLIN phase 1 Etat des lieux	
	MERLIN phase 2 Campagne de mesures et diagnostic	
	MERLIN phase 3 Etablissement du schéma directeur	
	1 <sup>er</sup> acompte sur MO (BC 158 450 €)	86 030.10 €
VENERIEU	Diag. Hydrogéologique captage Grand Marais	3 715.00 €
VEZERONCE CURTIN	Relevé ouvrage et réseaux Réservoir du Suppey	3 150.00 €

<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>2 185 150.20 €</b>
------------------------	-----------------------

#### RÉALISATION DE NOUVEAUX BRANCHEMENTS :

COMMUNES	NATURES DES TRAVAUX	Montant des dépenses HT 2023
	Branchements neufs (trav. en régie)	247 142.94 €

## **B. Travaux de suppression des branchements en plomb**

Une partie importante des branchements particuliers est en PVC rigide pour les réseaux ayant plus de 20 ans et en polyéthylène (PEHD) pour les branchements plus récents.

Sur le territoire de la commune de TREPT, quelques branchements en plomb subsistent et sont remplacés progressivement, à l'occasion de travaux de réfection de voirie communale.

## C. L'endettement pluriannuel de 2023 à 2046 (P153.2)

L'état de la dette au 31 décembre 2023 est le suivant :

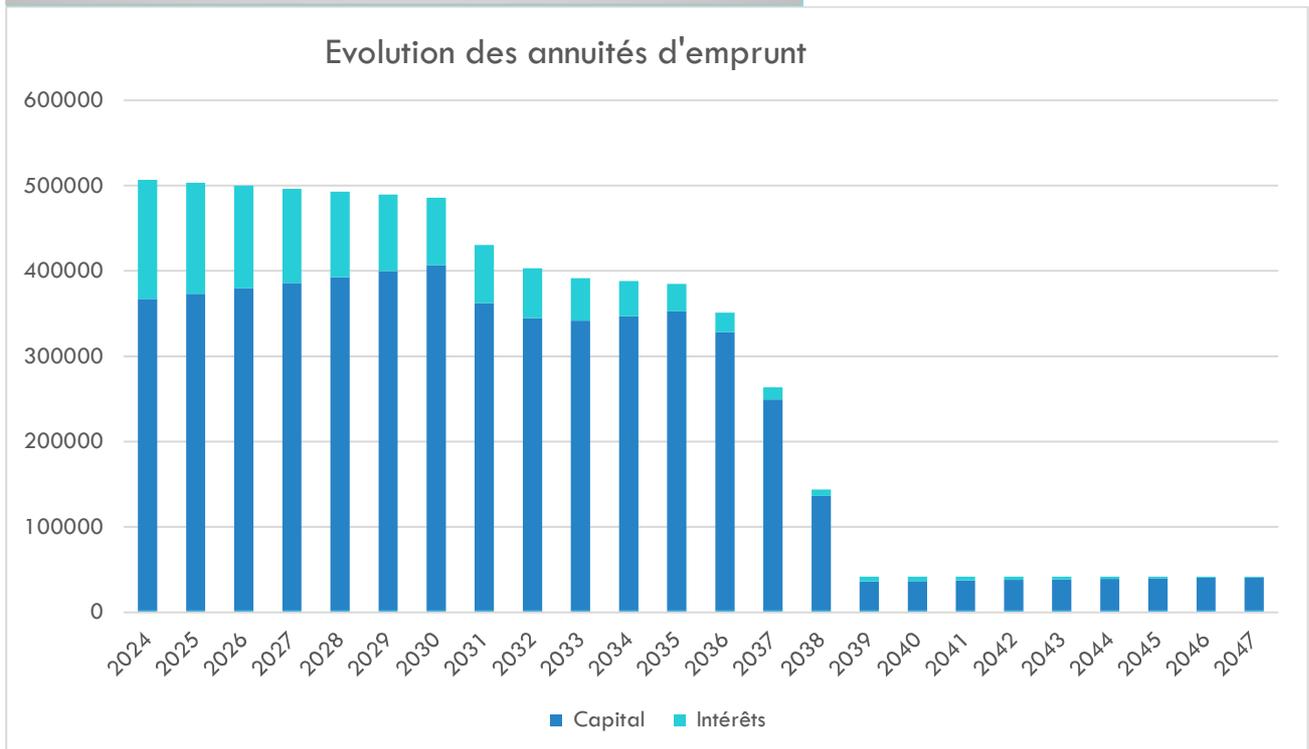
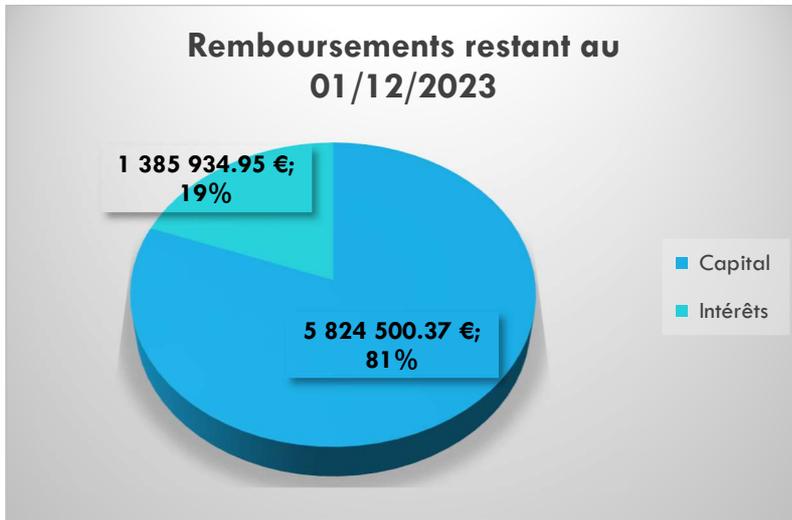
### Dette en capital :

Emprunts en euros	5 465 140.11 €
Emprunts option de tirage sur ligne de trésorerie	0 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>5 465 140.11 €</b>

### Dette en annuités :

Remboursements en capital	359 360.26 €
Part intérêts	148 878.06 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>508 238.32 €</b>

Date obtention	Date fin	Nb années restantes	Organisme prêteur	Désignation	Durée emprunt (années)	Périodicité des remboursements	% Taux intérêts	Nature de _taux	N° contrat	Capital emprunté	Dette en capital au 01/01/2023	Capital remboursé	Capital_restant_dû au 31/12/2023	Charges d'intérêts	Total annuité
09/12/2010	25/12/2030	06	CAISSE D'EPARGNE	AEP 2010	20	annuelle	3,07	Fixe	8747817	771 000 €	365 063,38 €	-40 951,84 €	324 111,54 €	-11 363,10 €	-52 314,94 €
20/12/2011	29/01/2032	08	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	AEP 2011	20	trimestrielle	5,01	Fixe	00001009988	400 000 €	234 115,41 €	-20 431,78 €	213 683,63 €	-11 349,30 €	-31 781,08 €
23/03/2015	29/03/2035	11	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPE	AEP 2015	20	annuelle	1,99	Fixe	00001020823	600 000 €	390 000,00 €	-30 000,00 €	360 000,00 €	-7 761,00 €	-37 761,00 €
30/03/2006	31/03/2036	12	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRIC	AEP PONT SICAR	30	annuelle	3,84	Fixe	043422301	863 000 €	522 488,47 €	-28 878,83 €	493 609,64 €	-20 063,56 €	-48 942,39 €
23/05/2016	01/06/2036	12	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPE	AEP 2016	20	annuelle	1,64	Fixe	00001161979	720 000 €	504 000,00 €	-36 000,00 €	468 000,00 €	-8 265,60 €	-44 265,60 €
10/09/2007	15/09/2037	13	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRIC	AEP 2007	30	annuelle	4,92	Fixe	00000095445	1 230 000 €	827 420,29 €	-38 576,00 €	788 844,29 €	-40 709,08 €	-79 285,08 €
18/09/2017	02/10/2037	13	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPE	AEP 2017	20	annuelle	1,51	Fixe	00001463151	550 000 €	412 500,00 €	-27 500,00 €	385 000,00 €	-6 228,75 €	-33 728,75 €
07/03/2019	25/04/2038	14	CAISSE D'EPARGNE	AEP 2019	20	annuelle	1,63	Fixe	A0119032000	1 416 000 €	1 115 287,82 €	-69 705,49 €	1 045 582,33 €	-18 179,19 €	-87 884,68 €
16/07/2018	30/09/2038	14	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	AEP 2018	20	trimestrielle	1,73	Fixe	00003345260	830 000 €	653 625,00 €	-41 500,00 €	612 125,00 €	-11 038,48 €	-52 538,48 €
05/04/2022	25/04/2046	22	CAISSE D'EPARGNE	AEP 2022	25	annuelle	1,74	Fixe	277325G	800 000 €	800 000,00 €	-25 816,32 €	774 183,68 €	-13 920,00 €	-39 736,32 €
										<b>8 180 000 €</b>	<b>5 824 500,37 €</b>	<b>-359 360,26 €</b>	<b>5 465 140,11 €</b>	<b>-148 878,06 €</b>	<b>-508 238,32 €</b>



#### Durée d'extinction de la dette :

<p>Mesure la Capacité de désendettement (en cours de la dette / Epargne brute P153.3)</p> <p>Nombre d'années théoriques qui serait nécessaire pour rembourser la totalité de la dette restante si tout l'épargne brute annuelle était mobilisée à cette fin.</p> <p>5 465 140 / 443 695 =</p> <p><i>Ces chiffres comprennent de nombreuses régularisations de dépenses réalisés sur 2023</i></p>	<p>12.32 années</p>
--	---------------------

### D- Épargne

EPARGNE DE GESTION	598 677.09 €
Fonctionnement : Produits réels- charges réelles (hors intérêts de dette)	
EPARGNE BRUTE (capacité d'autofinancement brute)	443 694.82 €
Fonctionnement : Produits réels - charges réelles (y compris intérêts de la dette)	
TAUX D'EPARGNE BRUTE	5.19 %
Epargne brute / produits réels de fonctionnement	

*Ces chiffres comprennent de nombreuses régularisations de dépenses 2022 et de rattachements de dépenses relatives à 2023.*

## V. LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

### A. Montant des actions de solidarité **P109.0**

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

- Montant des créances éteintes (surendettement, effacement de dettes) en 2023 :

**6 564,47 € HT**

- Fonds de solidarité Eau : Il est mis en place par les services du Département de l'Isère, dans le cadre de l'article L.115-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité.

Notre collectivité intervient en accordant des délais de paiement spécifiques à ces personnes, dans l'attente du versement des fonds attribués par les services du Département.

- Qualité de service à l'usager : en cas de fuite après compteur, le Syndicat applique le décret n° 2012-1078 du 24/9/2012.

En 2023 les usagers ont bénéficié de dégrèvement sur leur facture d'eau potable à hauteur de **20 738 m<sup>3</sup>** ce qui représente **29 655.34 € HT** (en base tarif 2023).

Soit une valeur moyenne de cet indicateur représentant pour 2023 : 0.013 €/m<sup>3</sup>

Moyenne nationale : 0.009 €/m<sup>3</sup>.



Une anomalie chez un abonné a donné lieu à un dégrèvement de la consommation eau de plus de 97 412 m<sup>3</sup>. Il est vraisemblable qu'une erreur de lecture du compteur a faussé la consommation relevée chez cet abonné cependant cette suspicion n'a pu être confirmée. Pour ne pas fausser l'interprétation d'évolution des dégrèvements accordés, cette donnée a été soustraite du montant 2023 calculé.

### B. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente **P154.0**

Montants des impayés année n-1, au 31/12/n divisé par le montant de fact. émises relatives à n-1  
Au 31/12/n.

Taux d'impayés sur les factures de 2022, constaté au 31/12/2023 = 334 521.70 € TTC

Soit 4.77 % sur des factures 2022 émises pour 7 008 025 €

Montant de l'encours des impayés ttes années confondues 2012 à 2023 = 534 171.52 € TTC